



Bulletin Officiel

N° 4106 Mardi 15 Mai 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES ASSEMBLEES GENERALES	
SOCIETE D'ASSURANCES DE REASSURANCES MAGHREBIA VIE AGO	2
SOCIETE D'ASSURANCES DE REASSURANCES MAGHREBIA AGO	3
MONOPRIX AGO et AGE	4
AMEN-BANK AGO	5
AMEN-BANK AGE	6
LES CIMENTS DE BIZERTE AGO	7
LES CIMENTS DE BIZERTE AGE	8
PROJET DE RESOLUTIONS	
ASSURANCES MAGHREBIA	9-10
PROJET DE RESOLUTIONS	
ASSURANCES MAGHREBIA VIE	11-12
COMMUNIQUE DE PRESSE	
STB	13-14
AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES	
FCC BIAT – CREDIMMO 1-	15
FCC BIAT – CREDIMMO 2-	15
AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES	
MAC EQUILIBRE FCP	16
MAC EXCELLENCE FCP	16
MAC CROISSANCE FCP	17
MAC EPARGNANT FCP	17
TUNISIAN EQUITY FUND	18
COURBE DES TAUX VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM ANNEXE I	18 19-20
SITUATION_TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 – 03 – 2012	
STRATEGIE ACTIONS SICAV	
TUNISO EMIRATIE SICAV	
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV ANNEXE II	
SITUATION_TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 – 03 – 2012	
SICAV L'EPARGNANT	
SICAV-CROISSANCE	
SICAV RENDEMENT	
ANNEXE III	
SITUATION_ANNUELLE ARRETEE AU 31 – 12 – 2011	
FCP AXIS TUNISIE INDICE	
FCP AXIS AAA	
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	
ANNEXE IV	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011	
SOCIETE ASSURANCES COMAR	
ANNEXE V	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 – 12 – 2011	
LA SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL	

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA VIE

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

La Société Assurances MAGHREBIA VIE, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2012 à 11 h 00 à son Siège Social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- ♦ Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 ;
- ♦ Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2011 ;
- ♦ Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2011 ;
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
- ♦ Jetons de présence ;
- ♦ Mandat des Administrateurs ;
- ♦ Mandat des Commissaires aux Comptes.
- ♦ Approbation de la conclusion d'une convention entre la Compagnie et la société MAGHREBIA SERVICES.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE**Société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA**

Siège social : Angle 64, rue de Palestine – 1002 Tunis

La Société Assurances MAGHREBIA, porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 29 mai 2012 à 11 h 30 à son Siège Social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

- ♦ Examen du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur
- ♦ l'exercice 2011 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- ♦ Examen du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 ;
- ♦ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2011 ;
- ♦ Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2011 ;
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
- ♦ Jetons de présence ;
- ♦ Mandat d'un Commissaire aux Comptes ;
- ♦ Approbation de la conclusion d'une convention entre la Compagnie et la Société MAGHREBIA SERVICES.

GROUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A -ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A»

- ♦ Examen du Rapport de Gestion du Groupe ;
- ♦ Examen du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les Etats Financiers consolidés de ce même exercice ;
- ♦ Approbation, s'il y a lieu, du Rapport sus-visé et des Etats Financiers consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2011.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société, cinq (5) jours au moins avant la date de la tenue de cette Assemblée Générale Ordinaire.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS -SNMVT-
MONOPRIX**

Siège Social : 1, Rue Larbi Zarrouk –2014 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis S.N.M.V.T « MONOPRIX » sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui auront lieu le jeudi 17 mai 2012 à 9 heures 30, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (la Maison de l'entreprise) Avenue Principale, 2053 Les Berges Du Lac -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A Titre Ordinaire:

- Lecture du rapport du conseil d'administration, relatif à l'exercice 2011 de la SNMVT, et des sociétés du groupe.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2011 de la SNMVT et des sociétés du groupe.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 de la SNMVT.
- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2011 des sociétés du groupe.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Quitus aux administrateurs
- Désignation des administrateurs

A Titre Extraordinaire:

- Augmentation du capital social
- Modification de l'article 6 des statuts.

AVIS DES SOCIETES**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
AMEN BANK**

S.A. AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 31 mai 2012 à 17 heures** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011.
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2011.
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2011.
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 6- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2011.
- 7- Fixation du montant des jetons de présence.
- 8- Emission d'Emprunts.
- 9- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
LE VICE PRESIDENT
AHMED EL KARM**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

AMEN-BANK

SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 100.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : AVENUE MOHAMED V – TUNIS –
R.C. : B176041996

Messieurs les actionnaires d'Amen-Bank sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **Jeudi 31 mai 2012 à 16 heures** au siège social d'Amen Bank, Avenue Mohamed V Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Changement de la valeur nominale de l'action AMEN-BANK.
- 2- Augmentation du capital.
- 3- Changement du mode d'administration d'AMEN-BANK.
- 4- Adaptation des statuts aux modifications décidées et leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions législatives.
- 5- Nomination des membres du conseil de surveillance.

Conformément aux statuts de la société, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires détenant dix (10) actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de dix (10) actions peuvent se réunir entre eux pour former ce nombre et de se faire représenter par l'un d'eux.

Messieurs les actionnaires peuvent se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la Banque, et ce au plus tard le **Lundi 28 mai 2012**.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège social d'Amen Bank.

**POUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE VICE-PRESIDENT
AHMED EL KARM**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société Anonyme
Au capital de 44047290 Dinars
Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte
R. C. 1117771996 B

AVIS DE CONVOCATION¹**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 12 juin 2012 à 15 heures à L' INSTITUT ARABE DES CHEFS D' ENTREPRISES, LA MAISON DE L'ENTREPRISE AVENUE PRINCIPALE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2011.
- 2) Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2011.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 5) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6) Autorisation au conseil d'administration pour choisir les modalités de financement des projets d'investissement conformément au plan de financement proposé.
- 7) Désignation de deux membres au conseil d'administration représentant les petits porteurs.
- 8) Fixation des jetons de présence

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

¹ Cet avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF n° 4102 du 09 mai 20

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société Anonyme
Au capital de 44047290 Dinars
Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte
R. C. 1117771996 B

AVIS DE CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 12 juin 2012 à 14h30 à L' INSTITUT ARABE DES CHEFS D' ENTREPRISES, LA MAISON DE L'ENTREPRISE AVENUE PRINCIPALE 1053 LES BERGES DU LAC TUNIS , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Amendement de l'article 3 du statut relatif à l'objet de la société.
- 2) Rectification de l'article 23 du statut relatif à l'emprunt.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

Le Président du Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA
Siège social : Angle 64, rue de Palestine – 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société Assurances MAGHREBIA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2012.

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2011, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES, ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2011, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE LA CONVENTION Y MENTIONNEE TELLE QU' AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2012 .»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

«L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011, TELLE QUE PROPOSEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	3 751 329,659 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	6 310 528,613 DT
Premier Reliquat :	10 061 858,272 DT
- Réserve Légale :	503 092,914 DT
Deuxième Reliquat :	9 558 765,358 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	1 880 000,000 DT
Troisième Reliquat :	7 678 765,358 DT
- Autres réserves (Fonds social) :	200 000,000 DT
Quatrième Reliquat :	7 478 765,358 DT
-Dividendes	1 500 000,000 DT
Report à Nouveau	5 978 765,358 DT

- Suite -

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FIXE PAR AILLEURS LA DATE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES RELATIFS A L'EXERCICE 2011 A PARTIR DU 1^{er} AOUT 2012. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2011 A SIX MILLE DEUX CENTS CINQUANTE DINARS (6250 DT) BRUTS PAR ADMINISTRATEUR. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION AU TERME DE L'EXERCICE 2011 DU MANDAT DE MR MAKREM GUIRAS.
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 26 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE RENOUVELER SON MANDAT EN QUALITE DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA SOCIETE, POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, SOIT POUR LES EXERCICES 2012 2013 ET 2014.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR EXAMINE LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE « ASSURANCES MAGHREBIA S.A -ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A - ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A » ET SES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, RELATIFS A L'EXERCICE 2011 ET APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CE MEME EXERCICE, APPROUVE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2011 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Société d'Assurances et de Réassurances MAGHREBIA VIE

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Projet des résolutions de la société Assurances MAGHREBIA VIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2012.

Première Résolution :

« APRES AVOIR ENTENDU LA LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE 2011, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SON INTEGRALITE AINSI QUE LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011 TELS QU'ILS LUI ONT ETE PRESENTES ET DONNE QUITUS ENTIER ET SANS RESERVE AUX ADMINISTRATEURS POUR LEUR GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2011. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Deuxième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, APRES AVOIR ENTENDU LECTURE DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2011, ENTRANT DANS LE CADRE DES ARTICLES 200 ET 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES, PREND ACTE DE CE RAPPORT DANS SON INTEGRALITE ET APPROUVE LA CONVENTION Y MENTIONNEE TELLE QU'AUTORISEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2012.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Troisième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVE L'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011, TEL QUE PROPOSE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMME SUIT :

Bénéfice de l'exercice :	1.442.011,949 DT
+ Report à Nouveau Antérieur :	836.828,946 DT
Premier Reliquat :	2.278.840,895 DT
- Réserve Légale :	113.942,045 DT
Deuxième Reliquat :	2.164.898,850 DT
- Réserves pour Réinvestissements Exonérés :	460.000,000 DT
Troisième Reliquat :	1.704.898,850 DT
- Autres réserves (Fonds social) :	50.000,000 DT
Quatrième Reliquat :	1.654.898,850 DT
Report à Nouveau	1.654.898,850 DT »

- Suite -

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Quatrième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE FIXER LE MONTANT DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2011 A MILLE DINARS (1000 DINARS) BRUT PAR ADMINISTRATEUR.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APRES AVOIR CONSTATE L'EXPIRATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA VIE, DECIDE DE NOMMER LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DESIGNES CI-APRES:

MR ABDELAZIZ ESSASSI

LE ASSICURAZIONI GENERALI SPA REPRESENTEE PAR:

- POSTE 1: MR ALESSANDRO DONÀ
- POSTE 2: MR PIERO MOZZI

UNION FINANCIERE HOLDING REPRESENTEE PAR MR NABIL ESSASSI

ASSURANCES MAGHREBIA S.A REPRESENTEE PAR MR ABDELAZIZ DERBEL

MR ABDELMONEEM TRABELSI

MR MOHAMED MONCEF MAAOUI

PR. RIDHA M'RAD

LE MANDAT DE CE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST FIXE POUR LA DUREE DE TROIS (3) ANS, A PARTIR DE L'EXERCICE 2012 ET CE JUSQU'A LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI STATUERA SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONSTATE L'EXPIRATION AU TERME DE L'EXERCICE 2011 DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS DES ASSURANCES MAGHREBIA VIE, L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DECIDE DE RENOUVELER LE MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR UNE DUREE DE TROIS (3) ANS, EXPIRANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE QUI AURA A STATUER SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2014.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

« L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DONNE TOUS POUVOIRS AU PORTEUR D'UN EXTRAIT DU PRESENT PROCES VERBAL POUR EFFECTUER TOUS DEPOTS ET REMPLIR TOUTES FORMALITES LEGALES. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

SIEGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA, TUNIS

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

REF. AC 01/2012

DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, des Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "**Termes de Référence**" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4^{ème} étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : www.stb.com.tn - **Formulaires utiles**)

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- une demande de candidature au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la STB ;
- une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;
- le curriculum vitae du candidat ;
- une copie de la carte d'identité nationale ;
- la fiche signalétique dûment remplie et signée ;
- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;
- les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de gestion ainsi que justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;

- Suite -

- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;
- un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn**

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Bureau d'Ordre Central

Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir

Appel à candidatures - Réf. AC 01/2012

Désignation de deux Administrateurs Indépendants

au Conseil d'Administration de la STB

Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **jeudi 31 mai 2012**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT- CREDIMMO 1

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en Capital et le règlement des Intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1.20%** et **TMM*+2.20%**, relatif à l'échéance du **15 Mai 2012**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	64,754 DT	par part P2	
Intérêt Unitaire brut :	11,288 DT	par part P2	

Total brut : 76,042 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	64,754 DT	par part S	
Intérêt Unitaire brut :	13,685 DT	par part S	

Total brut : 78,439 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 3.51%.

— *** —

FCC BIAT- CREDIMMO 2

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P1**, **P2** et **P3** et les parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en Capital pour **P1** et le règlement des Intérêts pour **P1**, **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+0.50%**, **TMM*+1.00%**, **TMM*+1.70%** et **TMM*+2.00%**, relatif à l'échéance du **15 Mai 2012**, seront comme suit :

Part P1 :

Principal Unitaire :	43,183 DT	par part P1	
Intérêt Unitaire brut :	0,539 DT	par part P1	

Total brut : 43,722 DT par part P1

Part P2 :

Intérêt Unitaire brut :	11,275 DT	par part P2	

Total brut : 11,275 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	13,025 DT	par part P3	

Total brut : 13,025 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	13,775 DT	par part S	

Total brut : 13,775 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 3.51%.

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC EQUILIBRE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2012, **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC EQUILIBRE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **Lundi 21 Mai 2012**,

Un dividende net de

1 ,935 dinars par part

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 503

— ** —

MAC EXCELLENCE FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2012 **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC EXCELLENCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **Lundi 21 Mai 2012**,

Un dividende net de

64,642 dinars par part

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EXCELLENCE FCP** le montant ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 504

AVIS DES SOCIETES**MAC CROISSANCE FCP**

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2012 **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC CROISSANCE FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **Lundi 21 Mai 2012**,

Un dividende net de**1,526 dinars par part**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC CROISSANCE FCP** le montant ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 504

— *** —

MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 02 mai 2012 **MAC SA** porte à la connaissance des porteurs de parts de **MAC EPARGNANT FCP** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **Lundi 21 Mai 2012**,

Un dividende net de**3,732 dinars par part**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de **MAC SA**.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EPARGNANT FCP** le montant ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 505

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN EQUITY FUND
Fonds Commun de Placement
Adresse: Rue du lac Biwa – Immeuble Fraj – 2^é étage
Les Berges du Lac – 1053 Tunis

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA, société de gestion du FCP TUNISIAN EQUITY FUND informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 et à compter du **jeudi 31 mai 2012** :

**Un dividende net de
115,372 dinars par part**

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA.

Option

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts du FCP TUNISIAN EQUITY FUND le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 463

AVIS

COURBE DES TAUX DU 15 MAI 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,691%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,710%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,783%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,814%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,856%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,898%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,929%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,982%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,023%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,055%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,107%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,137%	1 006,689
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,149%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,203%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013	4,216%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 021,869
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,729%	1 049,491
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,863%	1 067,360
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,199%	1 044,376
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		982,037
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,944
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,122
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,274
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,184
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,668
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,570

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,962	140,974		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,364	12,366		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,268	1,269		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,306	34,310		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,803	46,807		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,947	176,294		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,659	595,683		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,624	145,014		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,050	131,212		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,135	120,238		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,774	117,987		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,216	100,419		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	152,088	151,911		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,267	111,737		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,816	106,865		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 334,023	1 339,751		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 334,152	2 341,366		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,006	111,253		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,756	113,517		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,113	125,827		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 210,180	1 210,901		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,930	142,226		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,216	16,401		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 029,041	6 057,864		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 875,394	6 887,734		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,429	2,415		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,004	1,991		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,322	1,290		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	108,826	104,990
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,043	102,054
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,826	102,837
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	100,010	100,040
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	100,744	100,754
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,377	108,385
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	105,148	105,160
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,309	101,320
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,646	101,657
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,813	106,826
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,788	103,798
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,530	101,540
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	105,125	105,135
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,908	107,917
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,284	103,294
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,800	103,807
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,362	100,370
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,516	105,530
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,803	103,814
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	101,198	101,210

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,934	104,943
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,886	103,897
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,742	101,751
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,798	105,807
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,204	103,213
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,625	10,626
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,926	104,936
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,188	101,198
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,812	102,878
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	76,736	75,744
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	157,871	158,885
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1 585,480	1 592,861
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,672	114,618
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,355	115,322
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,852	100,720
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,676	16,689
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	282,232	282,581
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	46,756	46,418
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 647,939	2 654,172
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,549	84,565
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,236	60,036
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,151	104,181
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,628	116,780
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,926	112,019
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,896	11,902
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,081	13,085
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,196	17,194
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,854	17,884
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,096	13,093
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,980	10,987
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,657	10,661
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,558	10,568
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,467	132,224
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	131,086	131,762
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,296	11,321
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	125,882	125,920
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,762	21,794
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,536	100,363
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,451	101,333
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,601	98,108
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,782	99,779
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	120,325	120,266
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	146,729	147,604
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,388	11,485
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,686	125,611
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,489	119,956
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,927	106,234
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,437	106,240
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,260	189,323
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,605	167,163
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,955	145,525
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 153,550	10 299,875
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	216,325	222,069
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	143,660	143,865
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 638,555	1 635,649
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	114,785	115,066
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,509	99,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	122,197	121,206
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 253,456	10 263,005

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

STRATEGIE ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETE AU 31-03-2012

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 faisant ressortir un total de 17 496 095 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 1 041 873 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 17 432 345 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 mars 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Comme il ressort de l'état du portefeuille de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, l'actif est employé à la date du 31 mars 2012 à raison de 78,83% dans des valeurs mobilières. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé au cours du premier trimestre 2012 le taux maximum de 80% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Mourad FRADI

Tunis, le 28 avril 2012

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
ACTIF				
<i>Portefeuille-titres</i>				
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 855 651	9 167 579	11 666 095
Obligations et valeurs assimilées		574 379	381 475	589 512
Titres OPCVM		357 842	497 525	346 611
	3.1	13 787 872	10 046 579	12 602 218
<i>Placements monétaires et disponibilités</i>				
Placements monétaires	3.2	1 398 059	1 994 059	1 895 094
Disponibilités	3.3	2 310 164	2 795 517	1 587 554
		3 708 223	4 789 576	3 482 648
<i>Créances d'exploitations</i>				
<i>Autres actifs</i>				
TOTAL ACTIF		17 496 095	14 836 155	16 084 866
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.4	58 295	56 550	58 972
Autres créditeurs divers	3.5	5 455	16 009	8 322
TOTAL PASSIF		63 750	72 559	67 294
ACTIF NET				
Capital	3.7	17 435 925	14 874 026	15 978 886
Sommes distribuables	3.6	<3 580>	<110 430>	38 686
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39 543	<93 140>	<88 633>
Sommes distribuables de l'exercice		<43 123>	<17 290>	127 319
ACTIF NET		17 432 345	14 763 596	16 017 572
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 496 095	14 836 155	16 084 866

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres		6 353	4 720	270 489
Dividendes				250 022
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	6 353	4 720	20 467
Revenus des autres valeurs				
Revenus des placements monétaires	4.2	20 203	46 534	116 599
<i>Total des revenus des placements</i>		26 556	51 254	387 088
Charges de gestion des placements	4.3	<58 295>	<56 550>	<217 169>
Revenu net des placements		<31 739>	<5 296>	169 919
Autres produits				
Autres charges	4.4	<10 557>	<13 639>	<42 274>
Résultat d'exploitation		<42 296>	<18 935>	127 645
Régularisation du résultat d'exploitation		<827>	1 645	<326>
Sommes distribuables de la période		<43 123>	<17 290>	127 319
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		827	<1 645>	326
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		956 944	<1 790 130>	11 183
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		136 926	96 799	153 861
Frais de négociation		<9 701>	<5 896>	<29 919>
Résultat net de la période		1 041 873	<1 718 162>	262 770

STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2012 AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2012 au 31/03/2012	Du 01/01/2011 au 31/03/2011	Du 01/01/2011 au 31/12/2011
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 041 873</u>	<u><1 718 162></u>	<u>262 770</u>
Résultat d'exploitation		<42 296>	<18 935>	127 645
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		956 944	<1 790 130>	11 183
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		136 926	96 799	153 861
Frais de négociation		<9 701>	<5 896>	<29 919>
<u>Distributions de dividendes</u>				
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>372 900</u>	<u><7 255 620></u>	<u><7 982 576></u>
Souscriptions		553 586	2 538 966	3 244 014
Capital		532 237	2 751 540	3 488 479
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		21 054	<195 728>	<229 456>
Régularisation des sommes distribuables		295	<16 846>	<15 009>
Rachats		<180 686>	<9 794 586>	<11 226 590>
Capital		<178 982>	<10 358 202>	<11 882 274>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		<2 230>	428 363	507 834
Régularisation des sommes distribuables		<265>	62 039	62 738
Droit de sortie		791	73 214	85 112
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>1 414 773</u>	<u><8 973 782></u>	<u><7 719 806></u>
<u>Actif net</u>				
En début de période		16 017 572	23 737 378	23 737 378
En fin de période		17 432 345	14 763 596	16 017 572
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		6 785	10 464	10 464
En fin de période		6 935	7 130	6 785
<u>Valeur liquidative</u>		<u>2 513,676</u>	<u>2 070,631</u>	<u>2 360,733</u>

<p style="text-align: center;">NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012</p>
--

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de type mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/03/2012, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3 – NOTES SUR LE BILAN**3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>				
ADWYA	30 000	224 179	230 040	1,31%
AIR LIQUIDE	167	71 065	65 883	0,38%
AMEN BANK	4 921	313 455	359 258	2,05%
ASSAD	51 700	499 474	574 180	3,28%
ASSAD DA 2011	22	10	10	0,00%
ASTREE	1 225	29 188	91 875	0,53%
ATL	66 590	340 306	332 883	1,90%
ATTIJARI BANK	6 775	116 510	113 298	0,65%
ATTIJARI LEASING	13 010	417 268	504 879	2,89%
BH	6 672	115 982	114 725	0,66%
BIAT	4 470	251 599	318 957	1,82%
BNA	11 369	136 394	126 844	0,72%
BT	48 800	526 487	540 362	3,09%
CARTHAGE CEMENT	120 600	380 160	447 185	2,56%
CIL	14 974	257 599	268 813	1,54%

ELECTROSTAR	37 500	322 643	239 363	1,37%
ENNAKL AUTOMOBILES	25 624	250 533	265 106	1,52%
ESSOUKNA	58 432	364 906	619 087	3,54%
G.I.F	72 000	543 190	469 800	2,69%
HEXABYTE	3 717	29 313	42 080	0,24%
I.C.F.	330	18 206	19 807	0,11%
LES CIMENTS DE BIZERTE	22 962	219 959	181 859	1,04%
MAGASIN GENERAL	3 020	401 366	520 153	2,97%
POULINA G H	42 500	323 436	332 180	1,90%
POULINA G.H DA 2011	25	16	14	0,00%
S.N.M.V.T	2 000	57 010	70 108	0,40%
SERVICOM	21 363	164 535	256 890	1,47%
SFBT	9 933	137 198	145 201	0,83%
SIMPAR	22 568	901 831	1 685 469	9,63%
SITS	79 500	285 552	294 468	1,68%
SOMOCER	33 776	73 166	86 872	0,50%
SOPAT	4 000	11 133	15 908	0,09%
SOTETEL	17 500	148 466	123 953	0,71%
SOTRAPIL	23 052	316 349	403 779	2,31%
SOTUVER	34 000	257 348	363 392	2,08%
STAR	665	89 244	105 625	0,60%
STB	17 199	195 027	163 305	0,93%
TELNET HOLDING	47 620	367 747	411 103	2,35%
TPR	42 700	227 369	280 795	1,60%
TPR DA 2011	37	31	30	0,00%
TUNINVEST-SICAR	22 200	179 586	244 866	1,40%
TUNIS RE	39 468	455 501	450 251	2,57%
TUNISAIR	9 207	21 596	14 307	0,08%
TUNISIE LEASING	11 634	325 469	309 743	1,77%
UBCI	9 300	339 110	489 105	2,80%
UIB	8 799	155 583	161 840	0,93%

Total actions, valeurs assimilées et droits rattachés

10 862 095 12 855 651 73,49%

B- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SMART EQUITY	155	186 934	241 044	1,38%
MAXULA INVEST SICAV	800	82 780	83 619	0,48%
FCP SAFA	300	30 553	33 179	0,19%

Total OPCVM

300 267 357 842 2,05%

<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
1-Obligations de sociétés				
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	191 732	192 621	1,10%
STB 2008/2	2 000	166 481	167 438	0,96%
TL 2011/1 F	100	9 900	10 288	0,06%
TL 2011/2 F	2 000	200 000	204 032	1,17%
Total Obligations		568 113	574 379	3,29%
Total		11 730 475	13 787 872	78,83%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Billets de trésorerie				
TUNISIE FACTORING au 03/04/2012	1 000 000	994 492	999 817	5,71%
TUNISIE FACTORING au 16/05/2012	400 000	398 048	398 242	2,28%
Total billets de trésorerie	1 400 000	1 392 540	1 398 059	7,99%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	2 250 753	2 611 640	1 256 906
Ventes de titres à encaisser	106 553	79 525	353 553
Liquidation émissions/rachats	75 414	<37 272 >	<23 533 >
Amen Bank Pasteur	20 553	132 673	3 067
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 131	17 164	8 623
Retenue à la source/dépôt à vue	<1 826 >	<3 433 >	<1 725 >
Achats de titres à régler	<150 414 >	<4 780 >	<9 337 >
	2 310 164	2 795 517	1 587 554

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire et du distributeur exclusif à payer	55 890	54 063	56 560
Rémunération du dépositaire à payer	2 405	2 487	2 412
	58 295	56 550	58 972

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2012 se détaille comme suit:

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 913	2 700	2 340
TCL à payer	1 755	724	1 980
Redevance CMF	1 425	1 287	1 366
Retenue à la source à payer	362	11 298	2 636
	<u>5 455</u>	<u>16 009</u>	<u>8 322</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2012 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>Résultats d'exploitation</u>	<u>Régularisations</u>	<u>Sommes distribuables</u>
Exercices antérieurs	<6 281>	45 824	39 543
Exercice 2012	<42 296>	<827>	<43 123>
	<u><48 577></u>	<u>44 997</u>	<u><3 580></u>

3.7 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2012</u>
Capital au 1^{er} janvier 2012	
En Nominal	15 978 886
Nombre de titres	6 785
Nombre d'actionnaires	154
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant	532 237
Nombre de titres	226
Nombre d'actionnaires entrants	13
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant	178 982
Nombre de titres	76
Nombre d'actionnaires sortants	4

Autres mouvements

Frais de négociation	< 9 701 >
Différences d'estimation (+/-)	956 944
Plus ou moins-value réalisée	136 926
Droit de sortie	791
Régularisations	18 824

Capital au 31 mars 2012

Montant	17 435 925
Nombre de titres	6 935
Nombre d'actionnaires	163

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 6 353 DT correspond aux intérêts sur les obligations.

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011</u> <u>au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>Clos au</u> <u>31/12/20</u> <u>11</u>
Intérêts sur billet	11 588	19 102	49 344
Intérêts sur dépôt à vue	7 304	13 733	38 279
Intérêts sur certificat	997	12 018	25 792
Autres revenus	314	919	2 422
Intérêts sur BTC	-	762	762
	<u>20 203</u>	<u>46 534</u>	<u>116 599</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011</u> <u>au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/20</u> <u>11</u>
Rémunérations du gestionnaire et du distributeur	55 890	54 063	207 978
Rémunération du dépositaire	2 405	2 487	9 191
	<u>58 295</u>	<u>56 550</u>	<u>217 169</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2012 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2012</u> <u>au</u> <u>31/03/2012</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2011</u> <u>au</u> <u>31/03/2011</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/20</u> <u>11</u>
TCL	4 090	6 654	17 312
Redevance CMF	4 079	4 215	15 585
Honoraires du commissaire aux comptes	2 275	2 700	9 060
Autres frais	113	70	317
	<u>10 557</u>	<u>13 639</u>	<u>42 274</u>

TUNISO EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31-03-2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 65.388.826, un actif net de D : 65.287.817 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 523.648.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans mettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis et garantis par la « B.T.E » représentent à la fin de la période 10,98% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 Avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	50 266 280	45 473 147	43 411 201
Obligations et valeurs assimilées		47 572 910	42 482 244	41 243 258
Titres OPCVM		2 693 370	2 990 903	2 167 943
Placements monétaires et disponibilités		15 063 650	15 175 309	17 481 451
Placements monétaires	5	11 731 520	13 609 527	9 039 196
Disponibilités		3 332 130	1 565 782	8 442 255
Créances d'exploitation	6	40 280	27 983	51 443
Autres actifs	7	18 616	33 590	22 339
TOTAL ACTIF		65 388 826	60 710 029	60 966 434
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	62 682	64 974	67 462
Autres créditeurs divers	9	38 327	33 987	29 159
TOTAL PASSIF		101 009	98 961	96 621
ACTIF NET				
Capital	14	62 266 374	57 581 510	58 523 468
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 495 406	2 492 391	448
Sommes distribuables de l'exercice en cours		526 037	537 167	2 345 897
ACTIF NET		65 287 817	60 611 068	60 869 813
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 388 826	60 710 029	60 966 434

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	445 214	474 774	2 220 121
Revenus des obligations et valeurs assimilées		445 214	474 774	1 897 552
Revenus des titres OPCVM		-	-	322 569
Revenus des placements monétaires	11	127 931	165 540	597 688
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		573 145	640 314	2 817 809
Charges de gestion des placements	12	(62 682)	(64 974)	(259 813)
REVENU NET DES PLACEMENTS		510 463	575 340	2 557 996
Autres charges	13	(33 920)	(30 272)	(121 385)
Autres produits		23 329	29 127	60 382
RESULTAT D'EXPLOITATION		499 872	574 195	2 496 992
Régularisation du résultat d'exploitation		26 165	(37 028)	(151 095)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		526 037	537 167	2 345 897
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(26 165)	37 028	151 095
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		23 052	7 534	794
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		960	25 619	(83 326)
Frais de négociation		(236)	-	(354)
RESULTAT NET		523 648	607 348	2 414 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	523 648	607 348	2 414 106
Résultat d'exploitation	499 872	574 195	2 496 992
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 052	7 534	794
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	960	25 619	(83 326)
Frais de négociation	(236)	-	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(3 179 318)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 894 356	822 062	2 453 367
Souscriptions			
- Capital	11 379 191	10 438 520	49 401 279
- Régularisation des sommes non distribuables	2 197	1 286	(31 038)
- Régularisation des sommes distribuables	504 306	494 266	1 914 850
Rachats			
- Capital	(7 661 227)	(9 612 240)	(47 550 383)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 031)	(4 259)	61 446
- Régularisation des sommes distribuables	(329 080)	(495 511)	(1 342 787)
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 418 004	1 429 410	1 688 155
ACTIF NET			
En début de période	60 869 813	59 181 658	59 181 658
En fin de période	65 287 817	60 611 068	60 869 813
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	588 609	570 010	570 010
En fin de période	626 003	578 313	588 609
VALEUR LIQUIDATIVE	104,293	104,807	103,413
TAUX DE RENDEMENT	0,85%	0,94%	3,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 31 MARS 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à D : 50.266.280 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		46 571 262	47 572 910	72,87%
Obligations		37 271 760	37 977 602	58,17%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	280 000	281 511	0,43%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	1 200 000	1 249 436	1,91%
Emprunt AIL 2012/1 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 000 263	1,53%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 500 000	1 546 477	2,37%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 040 881	1,59%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	517 060	0,79%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	511 764	0,78%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 021 688	1,56%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 016 545	1,56%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	600 000	606 251	0,93%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	800 000	821 666	1,26%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	800 000	816 825	1,25%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	504 340	0,77%

Emprunt BTK 2009/B	5 000	400 000	401 261	0,61%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	866 600	869 398	1,33%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	450 000	452 014	0,69%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	200 000	206 138	0,32%
Emprunt CIL 2009/1	5 000	300 000	307 655	0,47%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	600 000	610 452	0,94%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	780 000	785 639	1,20%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	2 400 000	2 467 751	3,78%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	160 000	160 885	0,25%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	240 000	241 006	0,37%
Emprunt CIL 2012/1 (taux fixe)	5 000	500 000	500 132	0,77%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 218 750	1 226 196	1,88%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	400 000	400 325	0,61%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	433 300	433 753	0,66%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3 000	180 000	184 936	0,28%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	280 000	282 586	0,43%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	200 000	200 855	0,31%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	180 000	180 061	0,28%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	600 000	611 345	0,94%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	400 000	413 667	0,63%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	800 000	809 495	1,24%
Emprunt Tunisie Leasing 2011/3 (taux fixe)	5 000	500 000	504 028	0,77%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 299 900	1 328 392	2,03%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 299 900	1 321 361	2,02%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	653 310	666 075	1,02%
Emprunt Sté Meublatex 2008	10 000	1 000 000	1 025 613	1,57%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 700 000	2 789 419	4,27%
Emprunt UIB 2011/1 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 030 157	1,58%
Emprunt UIB 2011/2 (taux fixe)	20 000	2 000 000	2 015 991	3,09%

Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 008 184	1,54%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	200 000	202 485	0,31%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	1 900 000	1 947 861	2,98%
Emprunt B.T.E 2011 (taux variable)	14 500	1 450 000	1 457 779	2,23%
Bons du trésor assimilables		9 101 068	9 335 289	14,30%
BTA 10/2013	100	98 300	101 838	0,16%
BTA 02/2015	685	699 728	696 657	1,07%
BTA 07/2017	300	297 810	310 509	0,48%
BTA 07/2017	700	709 730	733 108	1,12%
BTA 07/2017	500	507 750	524 283	0,80%
BTA 03/2019	500	514 000	512 089	0,78%
BTA 03/2019	500	500 000	501 386	0,77%
BTA 08/2022	500	500 000	514 360	0,79%
BTA 08/2022	500	501 250	515 440	0,79%
BTA 08/2022	500	485 000	500 644	0,77%
BTA 08/2022	500	483 750	499 501	0,77%
BTA 08/2022	500	480 000	496 071	0,76%
BTA 08/2022	500	476 250	492 306	0,75%
BTA 08/2022	500	471 250	487 664	0,75%
BTA 08/2022	1 000	951 000	980 748	1,50%
BTA 08/2022	500	474 500	488 981	0,75%
BTA 08/2022	500	475 000	489 479	0,75%
BTA 08/2022	500	475 750	490 225	0,75%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	260 019	0,40%
BTZC 10/2016	368	198 434	260 019	0,40%
Titres OPCVM		2 668 669	2 693 370	4,13%
Actions des SICAV		2 163 917	2 186 396	3,35%
Placement Obligataire SICAV	5 944	617 447	622 254	0,95%
Sanadett SICAV	4 031	439 288	437 243	0,67%

Attijari Obligataire SICAV	10 834	1 107 182	1 126 899	1,73%
Parts des FCP		504 752	506 974	0,78%
FCP ALAMANAHA	4 950	504 752	506 974	0,78%
TOTAL		49 239 931	50 266 280	76,99%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,87%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à D : 11.731.520 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	6 548 473	6 688 068	10,24%
BT LSTR du 18/05/2011 (pour 350 jours au taux de 6,5 %) garanti par la BTE	952 449	995 788	1,53%
BT LSTR du 05/07/2011 (pour 360 jours au taux de 6,5 %) garanti par la BTE	1 902 348	1 975 858	3,03%
BT LSTR du 23/01/2012 (pour 120 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	491 517	496 395	0,76%
BT LSTR du 23/03/2012 (pour 110 jours au taux de 6,5%) garanti par la BTE	295 326	295 709	0,45%
BT CIL du 26/01/2012 (pour 350 jours au taux de 5%)	962 914	969 907	1,49%
BT TL du 10/02/2011 (pour 360 jours au taux de 5%)	961 905	967 302	1,48%
BT TL du 10/02/2012 (pour 180 jours au taux de 4,6%)	982 014	987 109	1,51%
Comptes à terme	5 000 000	5 043 452	7,72%
Placement au 09/08/2012 (au taux de TMM + 1%)	3 000 000	3 014 386	4,62%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2 000 000	2 029 066	3,11%
Total	11 548 473	11 731 520	17,97%
Pourcentage par rapport à l'Actif			17,94%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 40.280 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	23 545	27 983
Intérêts des obligations à encaisser	2 098	-
Retenues à la source / B.T.A	14 637	-
Total	40 280	27 983

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2012 à D : 18.616 contre D : 33.590 au 31/03/2011 et se détaille comme suit:

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Logiciel	44 800	44 800
	<u>Valeur brute</u>	<u>44 800</u>
Amortissements	(26 184)	(11 210)
	<u>Valeur nette</u>	<u>18 616</u>
	<u>33 590</u>	<u>33 590</u>

La rubrique " logiciel " englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2012 à D : 62.682 contre D : 64.974 au 31/03/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Rémunération dépositaire	1 247	1 233
Rémunération distributeur	61 435	63 741
Total	<u>62 682</u>	<u>64 974</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 38.327 contre D : 33.987 au 31/03/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	13 485	1 045
Redevances du CMF	5 407	5 756
Rémunération du PDG	3 287	5 443
Loyer	625	621
Etat, taxes et versements assimilés	1 082	814
Publications et frais divers	3 879	2 040
Jetons de présence à payer	8 376	9 349
Dividendes à payer	1 982	1 104
Fournisseurs d'immobilisations (B.F.I)	-	4 480
Charge constatée d'avance (maintenance BFI)	(831)	-
Autres	1 035	3 335
Total	<u>38 327</u>	<u>33 987</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2012 à D : 445.214 contre D : 474.774 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	364 923	391 789
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	80 291	82 985
TOTAL	445 214	474 774

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 127.931 contre D : 165.540 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts des billets de trésorerie	74 497	74 634
Intérêts des comptes à terme	15 967	41 429
Intérêts des certificats de dépôt	37 467	49 477
TOTAL	127 931	165 540

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2012 à D : 62.682 contre D : 64.974 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Rémunération dépositaire	1 247	1 233
Rémunération distributeur	61 435	63 741
Total	62 682	64 974

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2012 à D : 33.920 contre D : 30.272 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 229	2 789
Redevance du CMF	15 358	15 935
Rémunération du PDG	3 080	3 046
Etat, taxes et versements assimilés	2 723	1 738
Loyer	374	370
Publications et frais divers	1 001	863
Jetons de présence	2 752	1 849
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 723	3 682
Amortissement maintenance logiciel BFI	1 680	-
Total	33 920	30 272

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	58 523 468
Nombre de titres	588 609
Nombre d'actionnaires	331

Souscriptions réalisées

Montant	11 379 191
Nombre de titres émis	114 448
Nombre d'actionnaires nouveaux	38

Rachats effectués

Montant	(7 661 227)
Nombre de titres rachetés	(77 054)
Nombre d'actionnaires sortants	(20)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 052
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	960
Frais de négociation	(236)
Régularisation des sommes non distribuables	1 166

Capital au 31-03-2012

Montant	62 266 374
Nombre de titres	626 003
Nombre d'actionnaires	349

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 10 mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 270.781.534, un actif net de D : 269.819.327, et un bénéfice de la période de D : 1.986.885.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», comprenant le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis ou garantis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de la période 11,15% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif,

Tunis, le 26 avril 2012

**Le Commissaire aux Comptes
FINOR**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	216 618 691	214 459 568	211 191 826
Obligations et valeurs assimilées		212 846 155	207 103 734	205 965 042
Titres OPCVM		3 772 536	7 355 834	5 226 784
Placements monétaires et disponibilités		54 137 493	44 264 694	54 957 758
Placements monétaires	5	45 103 466	35 671 337	46 454 160
Disponibilités		9 034 027	8 593 357	8 503 598
Créances d'exploitation	10	25 350	48 306	370 806
TOTAL ACTIF		270 781 534	258 772 568	266 520 390

PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	592 277	684 070	602 193
Autres créditeurs divers	9	369 930	42 504	22 965
TOTAL PASSIF		962 207	726 574	625 158

ACTIF NET				
Capital	13	258 340 114	246 805 586	256 445 857
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		9 518 367	9 155 204	1 186
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 960 846	2 085 204	9 448 189
ACTIF NET		269 819 327	258 045 994	265 895 232
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		270 781 534	258 772 568	266 520 390

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	2 191 706	2 338 138	10 610 627
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 191 706	2 336 832	9 636 331
Revenus des titres OPCVM		-	1 306	974 296
Revenus des placements monétaires	7	433 158	501 790	1 690 948
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 624 864	2 839 928	12 301 575
Charges de gestion des placements	11	(592 878)	(588 224)	(2 386 426)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 031 986	2 251 704	9 915 149
Autres charges	12	(67 044)	(66 515)	(271 946)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 964 942	2 185 189	9 643 203
Régularisation du résultat d'exploitation		(4 096)	(99 985)	(195 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 960 846	2 085 204	9 448 189
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 096	99 985	195 014
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		45 835	(24 716)	9 976
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(23 892)	(5 005)	(741 332)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 986 885	2 155 468	8 911 847

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 986 885	2 155 468	8 911 847
Résultat d'exploitation	1 964 942	2 185 189	9 643 203
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	45 835	(24 716)	9 976
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(23 892)	(5 005)	(741 332)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(9 271 632)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 937 210	(34 452 729)	(24 088 238)
Souscriptions			
- Capital	68 797 495	64 867 805	334 485 816
- Régularisation des sommes non distribuables	2 807	(3 371)	(751 757)
- Régularisation des sommes distribuables	2 778 638	2 652 768	9 315 576
Rachats			
- Capital	(66 925 139)	(97 992 573)	(357 280 376)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 849)	4 005	764 089
- Régularisation des sommes distribuables	(2 713 742)	(3 981 363)	(10 621 586)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 924 095	(32 297 261)	(24 448 023)
ACTIF NET			
En début de période	265 895 232	290 343 255	290 343 255
En fin de période	269 819 327	258 045 994	265 895 232
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 511 103	2 733 682	2 733 682
En fin de période	2 529 437	2 410 233	2 511 103
VALEUR LIQUIDATIVE	106,672	107,063	105,888
TAUX DE RENDEMENT	0,74%	0,80%	3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 31 MARS 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 12 Mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 216.618.691 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
		205 793 269	212 846 155	78,88%
<u>Obligation de sociétés</u>				
		136 830 360	139 535 538	51,71%
AB SUB 2008-01 A	20 000	1 599 980	1 672 012	0,62%
AB SUB 2008-01 A	15 000	1 199 985	1 254 009	0,46%
AB SUB 2008-01 B	20 000	1 700 000	1 782 416	0,66%
AB SUB 2009 TF 5.45%	10 000	866 660	885 716	0,33%
AB SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	5 199 960	5 296 248	1,96%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	80 000	7 466 640	7 619 856	2,82%
AB SUB 2010 TV TMM+0.85%	10 000	933 330	952 482	0,35%
AB SUB 2011/1 TF	25 000	2 500 000	2 562 840	0,95%
AB SUB 2011/1 TV TMM+1%	25 000	2 500 000	2 553 300	0,95%
AMEN BANK 2007	40 000	2 000 000	2 011 840	0,75%
AIL 2009-1	5 000	200 000	201 084	0,07%
AIL 2010-1	15 000	1 200 000	1 249 572	0,46%
AIL 2011-1 TF 5.75%	5 000	500 000	521 360	0,19%
AIL 2011-1 TF 5.75%	2 500	250 000	260 680	0,10%
ATB 2007/1	50 000	4 200 000	4 362 400	1,62%
ATB SUB 2009 A1	15 000	1 500 000	1 543 308	0,57%
ATB SUB 2009 A2	20 000	2 000 000	2 061 216	0,76%
ATB SUB 2009 B1	5 000	500 000	519 800	0,19%
ATB SUB 2009 B2	10 000	1 000 000	1 040 992	0,39%
ATL 2006/1	39 500	1 580 000	1 645 507	0,61%
ATL 2008/1	10 000	400 000	417 496	0,15%
ATL 2009	20 000	1 200 000	1 248 032	0,46%
ATL 2009/2 TF 5.25%	5 000	500 000	510 872	0,19%
ATL 2009/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 500 000	1 524 888	0,57%
ATL 2009/3 TF 5.125%	15 000	900 000	909 396	0,34%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	10 000	600 000	604 760	0,22%
ATL 2009/3 TV TMM+0.625%	15 000	900 000	907 140	0,34%
ATL 2010/1 TF 5.125%	15 000	1 200 000	1 232 592	0,46%
ATL 2010/1 TF 5.25%	5 000	400 000	410 864	0,15%
ATL 2010/1 TV 1TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 225 308	0,45%
ATL 2010/1 TV TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 225 308	0,45%

ATL 2010/2 TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 011 208	0,37%
ATL 2010/2 TV TMM+1%	23 000	2 300 000	2 320 019	0,86%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 288	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	5 000	500 000	503 288	0,19%
ATL 2011 TF 6.25%	2 100	210 000	211 381	0,08%
ATL SUBORDONNE 2008	15 000	1 500 000	1 551 324	0,57%
ATTIJ BANK 2010 TMM+0.6%	17 500	1 499 995	1 510 355	0,56%
ATTIJ BANK 2010 TMM+0.6%	12 500	1 071 425	1 078 825	0,40%
ATTIJ LEASING 2010-1TF 5.3%	10 000	800 000	818 496	0,30%
ATTIJ LEASING 2010-1TV TMM+1%	10 000	800 000	814 848	0,30%
ATTIJ LEASING 2011 TF 6%	20 000	2 000 000	2 020 784	0,75%
ATTIJARI LEASING SUB TF 5.5%	10 000	1 000 000	1 008 080	0,37%
BH 2009 A TMM+0.8%	30 000	3 000 000	3 027 048	1,12%
BH 2009 B TF 5.3%	30 000	3 000 000	3 032 064	1,12%
BTE 2009 TF 5.25%	15 000	1 200 000	1 227 480	0,45%
BTE 2010 CA TF 5.2%	10 000	900 000	920 208	0,34%
BTE 2010 CA TV TMM+0.7%	18 500	1 665 000	1 693 431	0,63%
BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	1 567 500	1 607 100	0,60%
BTE 2011 A TV TMM+1.3%	14 000	1 400 000	1 407 527	0,52%
BTE 2011 A TV TMM+1.3%	5 000	500 000	502 688	0,19%
BTE 2011 B TF 6.25%	6 000	600 000	604 272	0,22%
BTE 2011 B TF 6.25%	20 000	2 000 000	2 014 240	0,75%
BTE 2011 B TF 6.25%	5 000	500 000	503 560	0,19%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	25 000	2 166 650	2 173 670	0,81%
BTK 2009 TV TMM+0.8%	10 000	866 660	869 468	0,32%
CHO 2009 TV TMM+1%	6 000	600 000	607 479	0,23%
CHO COMPANY 2009 TV TMM+1	3 000	300 000	302 582	0,11%
CIL 2005/1	10 000	200 000	205 216	0,08%
CIL 2007/1	5 000	100 000	100 936	0,04%
CIL 2007/2	5 000	100 000	100 556	0,04%
CIL 2009/1 TF 5.5%	10 000	600 000	618 520	0,23%
CIL 2009/1 TV TMM+1%	5 000	300 000	307 480	0,11%
CIL 2009/2 TF 5.375%	7 500	450 000	460 548	0,17%
CIL 2009/2 TV TMM+0.75%	5 000	300 000	305 240	0,11%
CIL 2009/3 TF 5.25%	10 000	600 000	604 352	0,22%
CIL 2009/3 TV TMM+0.75%	8 500	510 000	512 842	0,19%
CIL 2010/1 TF 5.25%	15 000	1 200 000	1 233 972	0,46%
CIL 2010/1 TV TMM+0.75%	10 000	800 000	818 088	0,30%
CIL 2010/2 TF 5.375%	15 000	1 200 000	1 221 204	0,45%
CIL 2010/2 TV TMM+0.75%	12 500	1 000 000	1 013 130	0,38%
CIL 2011/1 TF 5.5%	15 000	1 200 000	1 206 660	0,45%
CIL 2011/1 TV TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 205 040	0,45%
CIL 2012/1 TF 6%	2 500	250 000	250 066	0,09%
ELW 2010 TF 5.45%	10 000	800 000	807 840	0,30%
ELW 2010 TV TMM+0.775%	10 000	800 000	805 848	0,30%
EO "SIHM 2008	4 000	320 000	329 069	0,12%
HL 2008-1	10 000	400 000	419 664	0,16%
HL 2009/2 TF 5.5%	10 000	600 000	613 672	0,23%
HL 2009/2 TV TMM+1	20 000	1 200 000	1 221 152	0,45%
HL 2009-1 TF 5.75%	11 500	690 000	710 700	0,26%
HL 2009-1 TV TMM+1.5%	11 500	690 000	707 379	0,26%
HL 2010/1 TF 5.25%	20 000	1 600 000	1 653 024	0,61%
HL 2010/1 TV TMM+0.75	10 000	800 000	824 792	0,31%
HL 2010/2 TF 5.45%	15 000	1 200 000	1 218 204	0,45%
HL 2010/2 TV TMM+0.775	15 000	1 200 000	1 213 416	0,45%
MEUBLATEX 2008 TF 5.4%	1 000	100 000	102 568	0,04%
MEUBLATEX INDUS 2010/ 5.3%	3 000	300 000	312 108	0,12%
MOURADI PALACE 2005	1 000	40 000	41 613	0,02%

STB 2008/1	50 000	4 400 000	4 575 600	1,70%
STB 2008/2	40 000	3 250 000	3 269 904	1,21%
STB 2010/1 TF 5.3%	25 000	2 166 575	2 168 845	0,80%
STB 2010/1 TV TMM+0.7%	25 000	2 000 000	2 001 772	0,74%
STB 2011 TF 6.1%	20 000	2 000 000	2 017 376	0,75%
TL 2007	10 000	200 000	207 520	0,08%
TL 2008-02	10 000	400 000	407 184	0,15%
TL 2008-03	7 000	280 000	282 592	0,10%
TL 2008-01	8 000	320 000	332 582	0,12%
TL 2009 SUB TF 5.65%	7 000	420 000	429 828	0,16%
TL 2009/2 TF 5.125%	5 000	300 000	300 100	0,11%
TL 2009/2 TV TMM+0.625%	5 000	300 000	300 088	0,11%
TL 2010/1 TF 5.125%	10 000	800 000	827 408	0,31%
TL 2010/1 TV TMM+0.625%	10 000	800 000	822 384	0,30%
TL 2010/2 TF 5.375%	15 000	1 200 000	1 219 224	0,45%
TL 2010/2 TV TMM+0.75%	15 000	1 200 000	1 214 280	0,45%
TL 2011/3 TF 5.85%	15 000	1 500 000	1 512 120	0,56%
TL 2011-1 TF 5.75%	12 500	1 250 000	1 296 630	0,48%
TL 2011-1 TV TMM+0.9%	12 500	1 250 000	1 285 220	0,48%
TL 2011-2 TF 5.95%	20 000	2 000 000	2 040 432	0,76%
TL SUB 2010 TF 5.7%	10 000	800 000	803 296	0,30%
TL SUB 2010 TV TMM+1.1%	10 000	800 000	802 616	0,30%
UIB 2009/1 5.25%TF	20 000	1 600 000	1 647 680	0,61%
UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	1 500 000	1 545 360	0,57%
UIB 2011/2 TF 5.9%	20 000	2 000 000	2 016 032	0,75%
UIB 2011/2 TF 5.9%	2 000	200 000	201 603	0,07%
UNIFACTOR 2010 TF 5.5%	5 000	400 000	402 748	0,15%
UNIFACTOR 2010 TV TMM+1%	5 000	400 000	402 208	0,15%
Bons du trésor assimilables		57 511 459	58 458 662	21,67%
BTA 10 ANS 5.5% 2019	19 000	19 307 600	19 291 835	7,15%
BTA 10-07/2017 (10 ANS)	3 200	3 543 000	3 564 202	1,32%
BTA 5.6% 08/2022 (12 ANS)	22 319	21 262 933	21 990 230	8,15%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	7 172	7 680 577	7 965 370	2,95%
BTA 7 ANS 5.25% 2016	1 365	1 385 735	1 381 424	0,51%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	4 105	4 331 614	4 265 601	1,58%
Bons du trésor zéro coupon		11 451 450	14 851 955	5,50%
BTZC101210	1 200	643 500	761 341	0,28%
BTZC161010	19 900	10 807 950	14 090 614	5,22%
Titres OPCVM		3 562 581	3 772 536	1,40%
AL AMANAH FCP	4 000	401 908	409 676	0,15%
FCP CAPITAL ET GARANT	600	600 000	786 134	0,29%
MAXULA INVST SICAV	9 707	1 000 034	1 014 614	0,38%
MAXULA PLACEMENT SICAV	4 800	495 225	496 550	0,18%
SANADET	1 297	141 774	140 686	0,05%
SICAV ENTREPRISE	8 773	923 640	924 876	0,34%
TOTAL		209 355 850	216 618 691	80,28%
Pourcentage par rapport au total actifs				80,00%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 45.103.466 , se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% actif net	
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>						
			8 647 976	8 711 525	3,23%	
BT HL	du 25/01/2012 à 5,20%	pour 90 jours	BTL	1 979 467	1 994 753	0,74%
BT HL	du 09/11/2011 à 5,20%	pour 180 jours	BEST BANK	979 727	995 945	0,37%
BT HL	du 19/10/2011 à 5,20%	pour 180 jours	BTL	979 727	998 311	0,37%
BT HL	du 10/02/2012 à 5,20%	pour 90 jours	BTL	989 733	995 551	0,37%
BT HL	du 03/02/2012 à 5,20%	pour 90 jours	ZITOUNA BANK	742 300	747 262	0,28%
BT AMS	du 25/03/2012 à 5,80%	pour 60 jours	AMEN BANK	2 977 022	2 979 703	1,10%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées</u>						
<u>ou bénéficiant d'une notation:</u>						
BT HL	du 04/03/2012 à 5,55%	pour 90 jours		1 483 578	1 488 687	0,55%
BT HL	du 11/03/2012 à 5,65%	pour 90 jours		988 857	991 457	0,37%
BT HL	du 10/02/2012 à 5,55%	pour 90 jours		2 472 630	2 488 140	0,92%
BT SITS	du 14/01/2012 à 5,4%	pour 180 jours		978 968	988 082	0,37%
BT HL	du 15/03/2012 à 5,65%	pour 90 jours		1 977 715	1 981 924	0,73%
BT TELNET HOLDING	du 19/03/2012 à 6%	pour 180 jours		1 953 398	1 956 764	0,73%
BT SITS	du 26/11/2011 à 5,4%	pour 180 jours		978 968	993 807	0,37%
<u>Comptes à terme</u>						
Placement au 12/12/2012 (au taux fixe de 4.16%)				3 000 000	3 030 362	1,12%
Placement au 12/12/2012 (au taux fixe de 4.16%)				2 000 000	2 020 241	0,75%
Placement au 14/05/2012 (au taux fixe de 4%)				1 500 000	1 518 230	0,56%
Placement au 19/06/2012 (au taux fixe de 3.85%)				2 000 000	2 017 552	0,75%
Placement au 17/12/2012 (au TMM+0.7%)				5 500 000	5 552 518	2,06%
<u>Certificats de dépôt</u>						
Certificat de dépôt A.BANK au 22/05/2012 (au taux de 5,2%)				500 000	500 570	0,19%
Certificat de dépôt BTL au 10/08/2012 (au taux de 2,76%)				5 000 000	5 071 079	1,88%

Bon de trésor à court terme			5 749 612	5 792 528	2,15%
BTC au 15/01/2013 acquis le 5 janvier 2012			2 282 239	2 294 769	0,85%
BTC au 27/11/2012 acquis le 23/12/2011			3 467 373	3 497 759	1,30%
TOTAL			44 731 702	45 103 466	16,72%
Pourcentage par rapport au total des actifs				16,66%	

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012 à D : 2.191.706 contre D : 2.338.138 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 316 558</u>	<u>1 476 713</u>
- Intérêts	1 316 558	1 476 713
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>875 148</u>	<u>860 119</u>
- Intérêts des BTA et BTZC	875 148	860 119
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>1 306</u>
- Autres	-	1 306
TOTAL	2 191 706	2 338 138

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012 à D : 433.158, contre D : 501.790 pour la même période de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts des billets de trésorerie	191 387	107 620
Intérêts des comptes à terme	140 879	317 325
Intérêts des dépôts à vue	23 800	18 306
Intérêts des certificats de dépôts	36 884	56 440
Intérêts des bons de caisse	-	2 099
Intérêts des bon de trésor à court terme	40 208	-
TOTAL	433 158	501 790

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2012 à D : 592.277, contre D : 684.070 au 31/03/2011 et représente la rémunération du gestionnaire au titre du premier trimestre.

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 369.930, contre D : 42.504 au 31/03/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance du CMF	22 878	42 504
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 mars	347 052	-
Total	<u>369 930</u>	<u>42 504</u>

Note 10 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 25.350, contre un solde de D : 48.306 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	23 800	23 240
Autres produits à recevoir	1 550	1 729
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 décembre	-	23 337
Total	<u>25 350</u>	<u>48 306</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 592.878 , contre D : 588.224 pour la période allant du 01/01 au 31/03 /2011 et représente la rémunération du gestionnaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 67.044 contre D : 66.515 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance du CMF	66 992	66 466
Services bancaires et assimilés	52	49
Total	<u>67 044</u>	<u>66 515</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	256 445 857
Nombre de titres	2 511 103
Nombre d'actionnaires	3 117

Souscriptions réalisées

Montant	68 797 495
Nombre de titres émis	673 660
Nombre d'actionnaires nouveaux	385

Rachats effectués

Montant	(66 925 139)
Nombre de titres rachetés	(655 326)
Nombre d'actionnaires sortants	(292)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 835
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(23 892)
Régularisation des sommes non distribuables	(42)

Capital au 31-03-2012

Montant	258 340 114
Nombre de titres	2 529 437
Nombre d'actionnaires	3 210

SICAV L'EPARGNANT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES
AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 487.751.246, un actif net de D : 487.241.868 et un bénéfice de la période de D : 4.368.134.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 avril 2012

FINOR
Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	<u>348 200 725</u>	<u>373 139 391</u>	<u>372 139 809</u>
Obligations et valeurs assimilées		330 882 979	355 045 554	354 841 028
Titres OPC		17 317 746	18 093 837	17 298 781
Placements monétaires et disponibilités		<u>138 877 491</u>	<u>132 767 408</u>	<u>133 920 091</u>
Placements monétaires	5	138 415 008	132 522 581	132 835 935
Disponibilités		462 483	244 827	1 084 156
Créances d'exploitation	9	<u>673 030</u>	<u>208 636</u>	<u>747 137</u>
TOTAL ACTIF		<u>487 751 246</u>	<u>506 115 435</u>	<u>506 807 037</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	509 378	401 019	438 944
TOTAL PASSIF		<u>509 378</u>	<u>401 019</u>	<u>438 944</u>
ACTIF NET				
Capital	11	464 458 029	481 651 041	486 957 459
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		18 515 709	19 325 124	2 511
Sommes distribuables de l'exercice en cours		4 268 130	4 738 251	19 408 123
ACTIF NET		<u>487 241 868</u>	<u>505 714 416</u>	<u>506 368 093</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>487 751 246</u>	<u>506 115 435</u>	<u>506 807 037</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	4 148 676	4 266 770	17 849 137
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 141 044	4 237 707	17 104 382
Revenus des titres OPC		7 632	29 063	744 755
Revenus des placements monétaires	7	989 190	1 273 890	4 782 054
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 137 866	5 540 660	22 631 191
Charges de gestion des placements	10	(718 237)	(725 395)	(2 944 315)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 419 629	4 815 265	19 686 876
Autres produits		-	-	11 772
Autres charges		(2)	-	(32)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 419 627	4 815 265	19 698 616
Régularisation du résultat d'exploitation		(151 497)	(77 014)	(290 493)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 268 130	4 738 251	19 408 123
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		151 497	77 014	290 493
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		64 025	(37 936)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(115 518)	(2 200)	(16 450)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 368 134	4 775 129	18 867 216

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	4 368 134	4 775 129	18 867 216
Résultat d'exploitation	4 419 627	4 815 265	19 698 616
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 025	(37 936)	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(115 518)	(2 200)	(16 450)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(19 342 725)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(23 494 359)	17 579 235	23 483 550
Souscriptions			
- Capital	54 110 619	84 062 074	298 075 078
- Régularisation des sommes non distribuables	523	(1 795)	(270 371)
- Régularisation des sommes distribuables	2 360 750	3 609 899	10 188 909
Rachats			
- Capital	(76 561 674)	(67 087 659)	(275 015 804)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 595	2 628	284 027
- Régularisation des sommes distribuables	(3 407 172)	(3 005 912)	(9 778 289)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(19 126 225)	22 354 364	23 008 041
ACTIF NET			
En début de période	506 368 093	483 360 052	483 360 052
En fin de période	487 241 868	505 714 416	506 368 093
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 937 354	4 703 944	4 703 944
En fin de période	4 709 718	4 875 762	4 937 354
VALEUR LIQUIDATIVE	103,455	103,720	102,559
TAUX DE RENDEMENT	0,87%	0,94%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 31 MARS 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en

capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 348.200.725 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		325 532 222	330 882 979	67,91%
Obligation de sociétés		89 940 065	92 003 162	18,88%
AB SUB 2010	30 000	2 799 900	2 860 413	0,59%
AB SUB 2010	20 000	1 866 600	1 906 942	0,39%
ABSUB 2011-1	20 000	2 000 000	2 049 867	0,42%
AIL 2007	10 000	200 000	203 156	0,04%
AIL 2008	10 000	400 000	410 400	0,08%
AIL 2009-1	7 000	280 000	281 472	0,06%
AIL 2011-1	10 000	1 000 000	1 042 481	0,21%
AMEN BANK 2006	10 000	500 000	503 247	0,10%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 733 200	1 770 984	0,36%
AMENBANK A 2008	15 000	1 199 985	1 253 689	0,26%
AMENBANK B 2008	25 000	2 125 000	2 227 418	0,46%
AMENBANK2009 B	30 000	2 599 800	2 648 076	0,54%
ATB 2007/1 D	50 000	4 200 000	4 365 366	0,90%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 125 488	0,85%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 039 370	0,21%
ATL 2006/1	20 000	800 000	832 962	0,17%
ATL 2008	25 000	1 000 000	1 043 475	0,21%
ATL 2008	5 000	200 000	208 695	0,04%
ATL 2010-1	20 000	1 600 000	1 637 329	0,34%
ATL 2010-1	5 000	400 000	409 332	0,08%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 019 273	0,41%
ATL2008SUB	5 000	500 000	516 984	0,11%
BH 2007	50 000	3 000 000	3 037 645	0,62%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 018 268	0,41%
BNA 2009 SUB	28 000	2 426 480	2 529 299	0,52%
BTE 2009	49 000	3 920 000	4 009 068	0,82%

BTE 2010 A	20 000	1 800 000	1 834 640	0,38%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 006 967	0,21%
BTK 2009 C	10 000	866 600	869 558	0,18%
CHO 2009	6 000	600 000	608 359	0,12%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	302 859	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 012 044	0,21%
CIL 2008/1	10 000	400 000	412 219	0,08%
CIL 2009/1 F	8 000	480 000	494 715	0,10%
CIL 2009/2	15 000	900 000	920 936	0,19%
CIL 2009/3	10 000	600 000	604 269	0,12%
CIL 2010/1	10 000	800 000	819 459	0,17%
CIL 2010/2 F	10 000	800 000	814 004	0,17%
CIL 2011/1	10 000	800 000	803 574	0,16%
CIL 2011/1	5 000	400 000	401 787	0,08%
CIL 2011/1	5 000	400 000	401 787	0,08%
CIL 2012/1	5 000	500 000	500 066	0,10%
CIL V 2010/2	10 000	800 000	811 834	0,17%
CIL2009/1 V	12 000	720 000	739 231	0,15%
ELW 2010	14 000	1 120 000	1 129 056	0,23%
HL 2008/1	10 000	400 000	419 546	0,09%
HL F 2010/1	5 500	440 000	454 491	0,09%
HL F 2010/2	5 000	400 000	406 004	0,08%
HL V 2010/1	7 500	600 000	617 096	0,13%
HL V 2010/2	10 000	800 000	810 062	0,17%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	104 013	0,02%
MOURADI 2005	5 000	200 000	208 013	0,04%
PANOBOIS 2007	2 000	160 000	168 093	0,03%
SIHM 2008 A	3 000	240 000	246 748	0,05%
SIHM 2008 C	5 000	400 000	411 247	0,08%
SIHM 2008 D	2 000	160 000	164 499	0,03%
STB 2008/2	50 000	4 062 500	4 086 742	0,84%
STB 2008/2	20 000	1 653 600	1 661 015	0,34%
STB 2011 A	9 000	900 000	907 680	0,19%
STB 2011 A	5 000	500 000	504 267	0,10%
STM 2007 B	10 000	600 000	616 367	0,13%
STM 2007 C	4 000	240 000	246 547	0,05%
TL 2007-2	4 000	80 000	80 716	0,02%
TL 2011-2	10 000	1 000 000	1 020 028	0,21%
TL 2011-3	5 000	500 000	503 964	0,10%
TL F 2010-2	10 000	800 000	812 689	0,17%
TL F 2011-1	7 500	750 000	777 807	0,16%
TL SUB 2009	5 000	300 000	306 965	0,06%
TL SUB 2010	20 000	1 600 000	1 605 475	0,33%
TL V 2010-2	10 000	800 000	810 722	0,17%
TL V 2011-1	7 500	750 000	772 691	0,16%
UIB 2009-1 A	40 000	3 200 000	3 294 741	0,68%
UIB 2009-1 B	40 000	3 466 400	3 573 915	0,73%
UIB 2009-1 C	20 000	1 800 000	1 859 382	0,38%
UIB 2011-1 A	20 000	2 000 000	2 045 668	0,42%
UIB 2011-1 B	20 000	2 000 000	2 060 039	0,42%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 007 867	0,21%

Bons du trésor assimilables		235 592 157	238 879 817	49,03%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	40 943 779	8,40%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 598 342	7,51%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	17 087 568	3,51%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	36 949 217	7,58%
BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 916 296	5,52%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	54 105 358	11,10%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 116 067	3,31%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 048 797	1,24%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 114 393	0,84%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		17 159 364	17 317 746	3,55%
<u>Titres des OPCVM</u>		17 078 662	17 236 698	3,54%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	476 460	0,10%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 067 680	0,42%
SANADETT SICAV	59 128	6 370 132	6 413 614	1,32%
TUNISO EMIRATE	33 042	3 392 551	3 445 421	0,71%
UNIVERS OBLIG	45 995	4 765 358	4 833 523	0,99%
<u>Fonds commun de créances</u>		80 702	81 048	0,02%
FCC CREDIMO 2	1 500	80 702	81 048	0,02%
TOTAL		342 691 586	348 200 725	71,46%
Pourcentage par rapport à l'Actif				71,39%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 138.415.008 se détaillant comme suit :

		Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% actif net
<u>Billets de trésorerie avalisés</u>					
BT HL du 16/02/2012 à 5,20%	pour 90 jours	BTL	2 969 200	2 984 258	0,61%
<u>Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation</u>					
BT CIL du 09/01/2012 à 4,55%	pour 100 jours		1 485 023	1 497 304	0,31%
BT TL du 28/03/2012 à 4,65%	pour 90 jours		1 981 614	1 982 227	0,41%

<u>Bon du trésor à court terme</u>	58 594 810	59 118 506	12,13%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 28/02/2012	7 763 891	7 782 735	1,60%
BTCT du 15/01/2013 acquis le 29/02/2012	1 941 151	1 945 719	0,40%
BTCT du 29/05/2012 acquis le 14/06/2011	2 887 701	2 962 172	0,61%
BTCT du 29/05/2012 acquis le 27/06/2011	284 353	291 359	0,06%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 26/12/2011	1 949 035	1 962 873	0,40%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 15/03/2012	14 720 554	14 739 140	3,03%
BTCT du 02/10/2012 acquis le 19/03/2012	3 926 937	3 930 728	0,81%
BTCT du 04/09/2012 acquis le 28/09/2011	965 600	980 328	0,20%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 24/08/2011	3 857 880	3 928 917	0,81%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 26/08/2011	1 929 333	1 964 537	0,40%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 29/08/2011	1 929 922	1 964 655	0,40%
BTCT du 22/10/2012 acquis le 02/11/2011	4 832 734	4 888 382	1,00%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 01/11/2011	4 832 280	4 888 292	1,00%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 12/12/2011	3 885 738	3 917 246	0,80%
BTCT du 24/04/2012 acquis le 10/05/2011	2 887 701	2 971 423	0,61%
<u>Comptes à terme STB</u>	22 000 000	22 464 307	4,61%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)	12 000 000	12 143 606	2,49%
Placement au 18/06/2012 (au taux de 4,96%)	10 000 000	10 320 701	2,12%
<u>Bon de caisse</u>	14 000 000	14 884 510	3,05%
Bon de caisse TQB au 15/07/2012 (au taux de 5,286%)	7 000 000	7 466 457	1,53%
Bon de caisse TQB au 17/09/2012 (au taux de 5,339%)	7 000 000	7 418 053	1,52%
<u>Certificats de dépôt</u>	35 464 037	35 483 896	7,28%
Certificat de dépôt STB au 02/04/12 (au taux de 2,92%)	2 496 761	2 499 514	0,51%
Certificat de dépôt STB au 03/04/12 (au taux de 2,92%)	10 486 395	10 497 279	2,15%
Certificat de dépôt STB au 09/04/12 (au taux de 2,92%)	3 994 817	3 997 409	0,82%
Certificat de dépôt STB au 10/04/12 (au taux de 2,92%)	499 352	499 644	0,10%
Certificat de dépôt STB au 01/04/12 (au taux de 2,92%)	499 676	499 935	0,10%
Certificat de dépôt STB au 04/04/12 (au taux de 2,92%)	2 998 055	2 999 028	0,62%
Certificat de dépôt STB au 05/04/12 (au taux de 2,92%)	4 996 758	4 998 055	1,03%
Certificat de dépôt STB au			

16/04/12 (au taux de 2,92%) Certificat de dépôt STB au			499 352	499 449	0,10%
17/04/12 (au taux de 2,92%) Certificat de dépôt STB au			1 997 409	1 997 668	0,41%
08/04/12 (au taux de 2,92%)			6 995 462	6 995 915	1,44%
TOTAL			136 494 684	138 415 008	28,41%

Pourcentage par rapport à l'Actif	28,38%
--	---------------

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 4.148.676, contre D : 4.266.770 pour la période allant 01/01 au 31/03/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>933 198</u>	<u>1 026 777</u>
- Intérêts	933 198	1 026 777
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>3 207 846</u>	<u>3 210 930</u>
- Intérêts des BTA	3 207 846	3 210 930
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>7 632</u>	<u>29 063</u>
- Intérêts des parts des FCC	885	11 119
- Autres	6 747	17 944
TOTAL	4 148 676	4 266 770

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 989.190, contre D : 1.273.890 pour la période allant 01/01 au 31/03/2011, se détaillant ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts des billets de trésorerie	59 955	88 202
Intérêts des comptes à terme	242 534	389 137
Intérêts des BTCT	360 599	187 424
Intérêts des Bons de caisse	109 592	83 955
Intérêts des certificats de dépôt	216 510	525 172
TOTAL	989 190	1 273 890

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 509.378 , contre D : 401.019 au 31/03/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Gestionnaire	192 578	221 770
Dépositaire	93 683	94 616
Commission de distribution	223 117	84 633
Total	<u>509 378</u>	<u>401 019</u>

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2012 à D : 673.030, contre D : 208.636 au 31/03/2011 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Sommes à l'encaissement	662 901	206 832
Autres	10 129	1 804
Total	<u>673 030</u>	<u>208 636</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 718.237, contre D : 725.395 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	530 871	567 699
Rémunération du dépositaire	93 683	94 617
Commission de distribution	93 683	63 079
Total	<u>718 237</u>	<u>725 395</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Souscriptions réalisées

Montant	54 110 619
Nombre de titres émis	548 639
Nombre d'actionnaires nouveaux	239

Rachats effectués

Montant	(76 561 674)
Nombre de titres rachetés	(776 275)
Nombre d'actionnaires sortants	(172)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	64 025
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(115 518)
Régularisation des sommes non distribuables	3 118

Capital au 31-03-2012

Montant	464 458 029
Nombre de titres	4 709 718
Nombre d'actionnaires	4 648

SICAV-CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.622.600,519, un actif net de D : 13.603.434,690 et un bénéfice de la période de D : 209.893,193.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 17,79% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 26 avril 2012

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	Année 2011
Portefeuille-titres	4	10 862 036,220	11 646 190,295	11 459 124,998
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 146 180,063	10 613 581,279	10 457 121,158
Obligations et valeurs assimilées		349 268,000	367 632,000	345 984,000
Titres OPCVM		366 588,157	664 977,016	656 019,840
Placements monétaires et disponibilités		2 424 834,549	3 587 308,007	2 895 636,473
Placements monétaires	5	2 423 752,641	3 584 882,343	2 895 383,245
Disponibilités		1 081,908	2 425,664	253,228
Créances d'exploitation	6	335 729,750	180 257,816	183 273,449
TOTAL ACTIF		13 622 600,519	15 413 756,118	14 538 034,920
PASSIF				
Autres créditeurs divers	7	19 165,829	23 757,547	26 123,527
TOTAL PASSIF		19 165,829	23 757,547	26 123,527
ACTIF NET				
Capital	12	13 593 565,506	15 133 037,315	14 305 654,213
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		45,184	258 129,083	56,719
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 824,000	(1 167,827)	206 200,461
ACTIF NET		13 603 434,690	15 389 998,571	14 511 911,393
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 622 600,519	15 413 756,118	14 538 034,920

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	8	25 896,032	4 810,000	268 557,707
Dividendes		22 612,032	-	250 848,507
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 284,000	4 810,000	17 709,200
Revenus des placements monétaires	9	15 680,872	30 465,399	96 216,606
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 576,904	35 275,399	364 774,313
Charges de gestion des placements	10	(25 226,458)	(27 013,069)	(103 014,776)
REVENU NET DES PLACEMENTS		16 350,446	8 262,330	261 759,537
Autres charges	11	(7 218,688)	(9 451,062)	(37 818,702)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 131,758	(1 188,732)	223 940,835
Régularisation du résultat d'exploitation		692,242	20,905	(17 740,374)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 824,000	(1 167,827)	206 200,461
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(692,242)	(20,905)	17 740,374
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(182 381,009)	(1 350 656,636)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		385 542,463	110 814,493	760 126,833
Frais de négociation		(2 400,019)	(810,185)	(5 477,453)
RESULTAT DE LA PERIODE		209 893,193	(1 241 841,060)	(163 246,112)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	209 893,193	(1 241 841,060)	(163 246,112)
Résultat d'exploitation	9 131,758	(1 188,732)	223 940,835
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(182 381,009)	(1 350 656,636)	(1 141 836,327)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	385 542,463	110 814,493	760 126,833
Frais de négociation de titres	(2 400,019)	(810,185)	(5 477,453)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(194 580,364)	-	(255 922,700)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(923 789,532)	(296 937,978)	(1 997 697,404)
Souscriptions			
- Capital	1 345 604,944	1 664 248,887	11 360 952,859
- Régularisation des sommes non distribuables	17 945,840	(215 171,538)	(642 127,470)
- Régularisation des sommes distribuables	15 894,480	26 130,145	164 371,273
Rachats			
- Capital	(2 229 334,236)	(1 953 037,737)	(13 477 087,537)
- Régularisation des sommes non distribuables	(47 066,690)	211 552,205	785 005,482
- Régularisation des sommes distribuables	(26 833,870)	(30 659,940)	(188 812,011)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(908 476,703)	(1 538 779,038)	(2 416 866,216)
ACTIF NET			
En début de période	14 511 911,393	16 928 777,609	16 928 777,609
En fin de période	13 603 434,690	15 389 998,571	14 511 911,393
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	52 902	60 596	60 596
En fin de période	49 634	59 546	52 902
VALEUR LIQUIDATIVE	274,075	258,456	274,317
TAUX DE RENDEMENT	1,33%	7,49%	(0,26%)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**AU 31 MARS 2012****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 10.862.036,220 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2012	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 284 882,902	10 146 180,063	74,59%
Admis à la cote		4 284 783,702	10 146 080,863	74,58%
<u>Actions</u>				
Actions Banque de Tunisie	121 556	683 649,015	1 345 989,588	9,89%
Actions BIAT	18 500	470 063,828	1 320 067,500	9,70%
Actions Placements de Tunisie	29 624	568 439,209	1 259 879,096	9,26%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 186 642,788	8,72%
Actions STB	5 000	52 979,776	47 475,000	0,35%
Actions Monoprix	31 065	120 250,736	1 088 952,696	8,00%
Actions BH	25 856	250 859,624	444 594,920	3,27%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	783 890,625	5,76%
Actions Amen Bank	11 437	219 853,480	834 958,585	6,14%
Actions BNA	4 800	32 192,479	53 553,600	0,39%
Actions AIR Liquide	2 785	335 638,661	1 098 702,959	8,08%
Actions CIL	19 484	72 597,890	349 776,768	2,57%
Actions BTE	1 555	29 671,220	46 665,550	0,34%
Actions SPIDIT SICAF	6 410	37 784,500	50 619,770	0,37%
Actions ATB	3 752	27 710,250	21 702,568	0,16%
Actions UBCI	750	37 250,000	39 444,034	0,29%
Actions Carthage Cement	23 443	85 492,160	86 927,648	0,64%
Actions ENNAKL AUTOMOBILES	8 258	88 360,600	85 438,268	0,63%
<u>Droits</u>				
Actions BT CP 149	40	11,810	348,000	0,00%
Actions BT CP 138	20	15,114	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	90	22,668	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	120,000	0,00%
Actions BT CP 123	5	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,958	85,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%

Actions BT CP 154	20	0,004	75,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	53,900	0,00%
Non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		379 001,639	366 588,157	2,69%
SICAV RENDEMENT	3 666	379 001,639	366 588,157	2,69%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		336 000,000	349 268,000	2,57%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	336 000,000	349 268,000	2,57%
TOTAL GENERAL		4 999 884,541	10 862 036,220	79,85%
Pourcentage par rapport au total des actifs			79,74%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2012 à D : 2.423.752,641 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	922 000,000	923 940,344		6,79%
compte à terme au 03/04/2012 (au taux de 2,73%)	53 000,000	53 280,073	N°081877	0,39%
compte à terme au 05/04/2012 (au taux de 2,73%)	54 000,000	54 278,870	N°081805	0,40%
compte à terme au 05/04/2012 (au taux de 2,73%)	45 000,000	45 232,564	N°081808	0,33%
compte à terme au 14/04/2012 (au taux de 2,73%)	44 000,000	44 203,723	N°081138	0,32%
compte à terme au 21/04/2012 (au taux de 2,73%)	76 000,000	76 319,325	N°081384	0,56%
compte à terme au 22/04/2012 (au taux de 2,73%)	95 000,000	95 393,222	N°081038	0,70%
compte à terme au 23/04/2012 (au taux de 2,73%)	15 000,000	15 062,132	N°081119	0,11%
compte à terme au 23/05/2012 (au taux de 2,66%)	10 000,000	10 022,572	N°081597	0,07%
compte à terme au 13/06/2012 (au taux de 2,92%)	6 000,000	6 006,912	N°081658	0,04%
compte à terme au 15/06/2012 (au taux de 2,92%)	54 000,000	54 056,296	N°081787	0,40%
compte à terme au 17/06/2012 (au taux de 2,92%)	14 000,000	14 013,544	N°081224	0,10%
compte à terme au 26/06/2012 (au taux de 2,92%)	116 000,000	116 038,520	N°081944	0,85%
compte à terme au 28/06/2012 (au taux de 2,92%)	69 000,000	69 014,247	N°081873	0,51%
compte à terme au 30/06/2012 (au taux de 2,92%)	271 000,000	271 018,344	N°081962	1,99%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 499 033,334	1 499 812,297		11,03%
certificats de dépôts (au taux de 2,92%)	499 677,778	499 970,469	Banque de Tunisie (a)	3,68%
certificats de dépôts (au taux de 2,92%)	499 677,778	499 937,123	Banque de Tunisie (b)	3,68%
certificats de dépôts (au taux de 2,92%)	499 677,778	499 904,705	Banque de Tunisie (b)	3,67%
TOTAL	2 421 033,334	2 423 752,641		17,82%
Pourcentage par rapport au total des actifs		17,79%		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2012 un montant de D : 335.729,750 contre D : 180.257,816 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Cessions titres à encaisser	236 204,510	180 257,816
Comptes à terme échus à encaisser	99 000,000	-
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	525,240	-
TOTAL	335 729,750	180 257,816

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 mars 2012 un montant de D : 19.165,829 contre D : 23.757,547 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance CMF	1 206,087	1 293,865
Etat, retenue à la source	4 268,392	4 111,960
Commissaire aux comptes	13 291,350	18 351,722
Rémunération PDG	400,000	-
TOTAL	19 165,829	23 757,547

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 25.896,032 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012, contre : 4.810,000 pour la période du 01/01 au 31/03/2011, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Dividendes</u>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la côte	-	-
-des titres OPCVM	22 612,032	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	3 284,000	4 810,000
TOTAL	25 896,032	4 810,000

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D :15.680,872, contre D : 30.465,399 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts sur comptes à terme	7 313,492	17 906,362
Intérêts sur certificats de dépôt	8 367,380	12 559,037
TOTAL	15 680,872	30 465,399

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 25.226,458 contre D: 27.013,069 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Commission de gestion	21 622,713	23 154,061
Rémunération du dépositaire	3 603,745	3 859,008
TOTAL	<u>25 226,458</u>	<u>27 013,069</u>

Note 11 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D: 7.218,688 contre D: 9.451,062 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Redevance CMF	3 603,745	3 859,008
Honoraires commissaire aux comptes	2 345,088	4 332,903
Rémunération du PDG	1 206,291	1 187,101
TCL	63,564	72,050
Autres		
TOTAL	<u>7 218,688</u>	<u>9 451,062</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 31/03/2012 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2011

Montant	14 305 654,213
Nombre de titres	52 902
Nombre d'actionnaires	34

Souscriptions réalisées

Montant	1 345 604,944
Nombre de titres émis	4 976
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(2 229 334,236)
Nombre de titres rachetés	(8 244)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(182 381,009)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	385 542,463
Frais de négociation	(2 400,019)
Régularisation des sommes non distribuables	(29 120,850)

Capital au 31-03-2012

Montant	13 593 565,506
Nombre de titres	49 634
Nombre d'actionnaires	33

SICAV RENDEMENT**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2012****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012**

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Mars 2012.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Mars 2012, conformément au système comptable des entreprises.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Mars 2012, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 29,18%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 15,49 de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Mars 2012.

Tunis, le 30 Avril 2012**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C****Chiheb GHANMI****Associé**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
AC 1- Portefeuille-titres	4-1	260 374 667	324 094 577	344 281 196
b- Obligations et valeurs assimilées		260 374 667	324 094 577	344 281 196
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	4-2	236 802 142	204 427 958	163 752 662
a- Placements monétaires		236 528 424	204 427 909	163 752 189
b- Disponibilités		273 718	49	473
AC 3- Créances d'exploitation		-	5 042	79 420
TOTAL ACTIF		497 176 809	528 527 577	508 113 278
PASSIF				
PA 2- Autres créditeurs divers	4-3	196 292	200 320	196 583
TOTAL PASSIF		196 292	200 320	196 583
ACTIF NET				
CP 1 - Capital	4-4	492 900 651	505 292 286	490 360 948
CP 2 - Sommes distribuables		4 079 866	23 034 971	17 555 747
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		674	18 310 090	8 495
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 079 192	4 724 881	17 547 252
ACTIF NET		496 980 517	528 327 257	507 916 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		497 176 809	528 527 577	508 113 278

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	ANNEE 2011
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	5-1	3 697 655	3 884 593	15 349 295
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 697 655	3 884 593	15 349 295
PR 2 - Revenus des placements monétaires	5-2	1 455 193	1 940 006	7 272 288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 152 848	5 824 599	22 621 583
CH 1 - Charges de gestion des placements	5-3	(900 330)	(914 926)	(3 694 232)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 252 518	4 909 673	18 927 351
PR 3 - Autres produits		48	859	973
CH 2 - Autres charges d'exploitation	5-4	(145 981)	(149 036)	(599 490)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 106 585	4 761 496	18 328 834
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(27 393)	(36 615)	(781 582)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 079 192	4 724 881	17 547 252
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		27 393	36 615	781 582
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(162 973)	(68 603)	(555 496)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(129 765)	(129 765)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 943 612	4 563 128	17 643 573

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du	Période du	ANNEE 2011
	01/01 au 31/03/2012	01/01 au 31/03/2011	
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	3 943 612	4 563 128	17 643 573
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
a - Résultat d'exploitation	4 106 585	4 761 496	18 328 834
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(162 973)	(68 603)	(555 496)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(129 765)	(129 765)
d - Frais de négociation de titres			
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(17 671 186)	-	(18 878 941)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 791 396	(20 181 818)	(34 793 884)
a - Souscriptions	92 152 737	65 981 065	357 711 744
- Capital	88 666 860	63 382 220	347 192 583
- Régularisation des sommes non distribuables	11 703	14 076	284 628
- Régularisation des sommes distribuables	3 474 174	2 584 769	10 234 533
b - Rachats	(89 361 341)	(86 162 883)	(392 505 628)
- Capital	(85 965 181)	(82 824 916)	(381 107 395)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 706)	(12 458)	(255 340)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 385 454)	(3 325 509)	(11 142 893)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(10 936 178)	(15 618 690)	(36 029 252)
AN 4 - ACTIF NET			
a - En début de période	507 916 695	543 945 947	543 945 947
b - En fin de période	496 980 517	528 327 257	507 916 695
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS			
a - En début de période	4 942 308	5 283 675	5 283 675
b - En fin de période	4 969 538	5 087 976	4 942 308
VALEUR LIQUIDATIVE	100,005	103,838	102,769
TAUX DE RENDEMENT	3,08%	3,50%	3,32%

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Mars 2012 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes sur le bilan**4-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à 260 374 667 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2012	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
<i>Obligations de sociétés</i>	842 500	65 660 290	66 965 690	13,47%
<i>Obligations admises à la cote</i>				
Obligations CIL	62 000	4 040 000	4 124 278	0,83%
- CIL 2005/1	12 000	240 000	246 228	0,05%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	600 000	616 070	0,12%
-CIL 2010/1	10 000	800 000	822 550	0,17%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	400 000	409 755	0,08%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	2 000 000	2 029 675	0,41%
Obligations BTK	30 000	2 380 900	2 388 600	0,48%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	714 300	716 520	0,14%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	800 000	802 600	0,16%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	866 600	869 480	0,17%
Obligations BTE	55 000	4 600 000	4 693 135	0,94%
- BTE 2009 5,25%	40 000	3 200 000	3 272 920	0,66%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	900 000	917 370	0,18%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	502 845	0,10%
Obligations AIL	40 000	3 000 000	3 110 630	0,63%
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	400 000	402 110	0,08%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 665 920	0,34%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	1 000 000	1 042 600	0,21%
Obligations ATL	78 500	5 850 000	5 970 591	1,20%
- ATL 2009 5,5%	10 000	600 000	623 940	0,13%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	1 200 000	1 210 680	0,24%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	800 000	821 630	0,17%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	2 400 000	2 456 130	0,49%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	850 000	858 211	0,17%
Obligations BH	90 000	6 200 000	6 271 170	1,26%
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	2 000 000	2 018 320	0,41%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	4 200 000	4 252 850	0,86%
Obligations STB	158 000	13 785 250	13 970 678	2,81%
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 904 000	3 022 338	0,61%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	5 281 250	5 312 840	1,07%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 600 000	1 601 260	0,32%
- STB 2011 6,1%	40 000	4 000 000	4 034 240	0,81%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	4 800 000	4 918 740	0,99%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	1 600 000	1 652 840	0,33%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	1 600 000	1 645 720	0,33%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	1 600 000	1 620 180	0,33%
Obligations TL	60 000	4 200 000	4 265 890	0,86%
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	800 000	803 300	0,16%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	2 400 000	2 432 250	0,49%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	1 000 000	1 030 340	0,21%

Désignation du titre	Nombre	coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	31.03.2012	Actif Net
Obligations UIB	35 000	3 300 000	3 381 000	0,68%
- UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	800 000	823 750	0,17%
- UIB 2011/1 TMM+1%	25 000	2 500 000	2 557 250	0,51%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	4 333 000	4 517 100	0,91%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 750 000	1 761 410	0,35%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 764 000	1 833 636	0,37%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	1 600 000	1 612 980	0,32%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	857 140	863 740	0,17%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	2 400 000	2 449 920	0,49%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	800 000	832 192	0,17%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier	186 000	190 590 918	193 408 977	38,92%
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	43 120 349	8,68%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	41 823 659	8,42%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	48 495 196	9,76%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	15 000	15 792 075	15 705 091	3,16%
BTA 5% MARS 2013	20 000	20 297 500	20 149 351	4,05%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	20 139 885	4,05%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 975 446	0,80%
TOTAL		256 251 208	260 374 667	52,39%

4-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à 236 802 142 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			142 500	142 455 363	144 997 514	29,18%
Certificats de dépôts à plus d'un an			97 000	97 000 000	99 512 219	20,02%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	11/04/2011	14 500	14 500 000	14 989 916	3,02%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	01/06/2011	17 500	17 500 000	17 992 971	3,62%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	04/06/2011	14 500	14 500 000	14 903 619	3,00%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	06/06/2011	7 000	7 000 000	7 193 292	1,45%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	13/06/2011	21 000	21 000 000	21 563 509	4,34%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	14/08/2011	2 500	2 500 000	2 550 033	0,51%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	20/08/2011	2 500	2 500 000	2 548 450	0,51%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	15/09/2011	3 000	3 000 000	3 050 363	0,61%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	24/09/2011	4 000	4 000 000	4 063 743	0,82%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	26/09/2011	5 500	5 500 000	5 586 606	1,12%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	17/10/2011	5 000	5 000 000	5 069 717	1,02%
Certificat de dépôt à moins d'un an			45 500	45 455 363	45 485 295	9,15%
(au taux de 4,42%)	La B.T	23/03/2012	2 500	2 497 547	2 499 755	0,50%
(au taux de 4,42%)	La B.T	24/03/2012	2 000	1 998 038	1 999 609	0,40%
(au taux de 4,42%)	La B.T	25/03/2012	35 000	34 965 664	34 989 708	7,04%
(au taux de 4,42%)	La B.T	27/03/2012	1 500	1 498 528	1 499 264	0,30%
(au taux de 4,42%)	La B.T	28/03/2012	500	499 509	499 705	0,10%
(au taux de 4,42%)	La B.T	29/03/2012	4 000	3 996 076	3 997 254	0,80%

BILLETS DE TRESORERIE			5 000	4 957 399	4 977 601	1,00%
(au taux de 4,23%)	ORANGE		3 000	2 974 886	2 993 910	0,60%
(au taux de 4,42%)	ORANGE		2 000	1 982 513	1 983 691	0,40%
COMPTES A TERME			86 072	86 072 000	86 553 309	17,42%
Comptes à terme à plus d'un an			86 072	86 072 000	86 553 309	17,42%
DISPONIBILITES					273 718	0,06%
TOTAL				233 484 762	236 802 142	47,65%

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,04%
AMEN BANK	tous types	34	6,84%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,62%
TOTAL		77	15,49%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

4-3 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Mars 2012 un montant de 196 292 DT contre 200 320 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/03/2012	31/03/2011
- Retenue à la source	135 110	137 299
- Redevance CMF	43 772	45 074
- TCL	4 379	4 973
- Provision honoraires commissaire aux comptes	12 631	12 574
- Provision honoraires PDG	400	400
TOTAL	196 292	200 320

4-4 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2012 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/03/2012
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Montant	490 360 948
Nombre de titres	4 942 308
Nombre d'actionnaires	4 201
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	88 666 860
Nombre de titres émis	893 666
Nombre d'actionnaires nouveaux	180
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(85 965 181)
Nombre de titres rachetés	(866 436)
Nombre d'actionnaires sortants	(189)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(162 973)
Régul Sommes non distribuables	997
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Montant	492 900 651
Nombre de titres	4 969 538
Nombre d'actionnaires	4 192

5- Notes sur l'état de résultat**5-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 697 655 DT pour le premier trimestre de 2012 contre 3 884 593 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 697 655	3 884 593
TOTAL	3 697 655	3 884 593

5-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à 1 455 193 DT contre 1 940 006 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
- Intérêts des certificats de dépôt	921 058	1 135 965
- Intérêts des comptes à terme	492 005	797 174
- Intérêts des billets de Trésorerie	42 130	6 867
TOTAL	1 455 193	1 940 006

5-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à 900 330 DT contre 914 926 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/03/2012	31/03/2011
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	771 711	784 222
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	128 619	130 704
TOTAL	900 330	914 926

5-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à 145 981 DT contre 149 036 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/03/2012	31/03/2011
- Redevance CMF	128 630	130 717
- TCL	12 888	14 561
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 721	3 693
- Charges diverses	742	65
TOTAL	145 981	149 036

FCP AXIS TUNISIE INDICE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Axis Tunisie Indice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Axis Tunisie Indice, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 310 359 DT, y compris des sommes capitalisables de -10 723 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Axis Tunisie Indice, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif de FCP AXIS TUNISIE INDICE à été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS TUNISIE INDICE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Amen Bank, BNA, STAR et STB) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

FCP AXIS TUNISIE INDICE**Bilan arrêté au 31/12/2011**

(Exprimé en dinar Tunisien)

			31/12/2011	31/12/2010
ACTIF				
AC1-	Portefeuille-titres		251 411	355 339
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	251 411	355 339
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		67 640	99 414
	a- Disponibilités		67 640	99 414
TOTAL ACTIF			319 051	454 753
PASSIF				
PA1-	Opérateurs créditeurs		6 214	6 948
PA2-	Autres créditeurs divers		2 478	2 867
TOTAL PASSIF			8 692	9 815
ACTIF NET				
CP1-	Capital	4.3	321 082	453 983
CP2-	Sommes Capitalisables		-10 723	-9 044
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-7 616	-3 974
	b - Sommes capitalisables de l'exercice		-3 106	-5 070
ACTIF NET			310 359	444 938
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			319 051	454 753

**FCP AXIS TUNISIE INDICE
ETAT DE RESULTAT**

Période du 01/01/2011 au 31/12/11

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	6 533	8 811
a. Dividendes		6 533	8 811
PR2- Revenus des placements monétaires		1 229	1 438
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 762	10 249
CH1- Charges de gestion des placements	4.4	-9 385	-12 263
REVENUS NET DES PLACEMENTS		-1 623	-2 014
CH2- Autres charges	4.5	-1 773	-2 997
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 396	-5 011
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		290	-59
SOMMES CAPITALISABLES		-3 106	-5 070
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-290	59
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 034	-31 148
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-66 185	73 550
Frais de négociation		-2 438	-4 976
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-75 053	32 415

FCP AXIS TUNISIE INDICE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
AN1		
- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-75 053	32 415
a- Résultat d'exploitation	-3 396	-5 011
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 034	-31 148
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-66 185	73 550
d- Frais de négociation	-2 438	-4 976
AN3		
- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-59 526	29 212
a / Souscriptions	3 560	43 610
Capital	4 096	41 823
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-445	2 349
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-91	-562
b / Rachats	-63 086	-14 398
Capital	-75 778	-13 733
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 883	-899
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	1 809	234
VARIATION DE L'ACTIF NET	-134 579	61 627
AN4		
- ACTIF NET		
en début de période	444 938	383 312
en fin de période	310 359	444 938
AN5		
- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	665	620
en fin de période	560	665
VALEUR LIQUIDATIVE	554,210	669,080
TAUX DE RENDEMENT	-17,17%	8,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS TUNISIE INDICE

FCP AXIS TUNISIE INDICE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2011, à 251 411 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2011	% Actif net
Actions				
Cote. Continu				
ADWYA	3 944	26 470	27 774	8,95%
AMEN B.	200	10 019	13 064	4,21%
ASSAD	2 797	30 432	29 643	9,55%
BT	2 000	21 725	21 414	6,90%
CIMENTS BIZERTE	3 320	26 317	26 294	8,47%
MAGASIN GENERAL	224	27 417	30 343	9,78%
MONOPRIX	957	27 519	27 098	8,73%
SFBT	1 961	22 533	25 516	8,22%
TPR	4 508	27 469	26 827	8,64%
UBCI	330	13 526	14 474	4,66%
Total Cote Continu	20 241	233 427	242 447	78,12%
Cote. Fixing				
AIR LIQUIDE	18	5 362	7 452	2,40%
ASTREE	21	1 668	1 512	0,49%
Total Cote Fixing	39	7 030	8 964	2,89%
Total actions	20 280	240 457	251 411	81,01%

4.2- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Revenus des actions et valeurs assimilées	6 533	8 811
Total	6 533	8 811

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève -134 579 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-132 901
Variation de la part Revenu	- 1 678
Variation de l'Actif Net	-134 579

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011	
Montant:	453 983
Nombre de titres :	665
Nombre d'actionnaires :	6

Souscriptions réalisées	
Montant:	4 096
Nombre de titres émis :	6
Nombre d'actionnaires nouveaux :	-
Rachats effectués	
Montant:	75 778
Nombre de titres rachetés :	111
Nombre d'actionnaires sortants :	4
Capital au 31-12-2011	
Montant: (*)	382 301
Nombre de titres :	560
Nombre d'actionnaires :	2

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	382 301
Variation de la différence d'estimation	-3 034
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-66 185
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	10 438
Frais de négociation	-2 438
Capital au 31-12-2011	321 082

4.4- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent 9 385 DT au 31/12/2011 contre un solde de 12 263 DT au 31/12/2010, soit une baisse de 2 878 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Rémunération du gestionnaire	4 073	5 331
Rémunération du dépositaire	5 312	6 932
Total	9 385	12 263

4.5- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 1 773 DT au 31/12/2011 contre un solde de 2 997 DT au 31/12/2010, soit une variation de -1 224 DT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Exercice clos au 31/12/2011	Exercice clos au 31/12/2010
Rémunération CAC	1 296	1 802
Redevance CMF	345	452
Publicité et Redevances	-	57
Services bancaires et assimilés	128	682
Timbre fiscal	4	4
Total	1 773	2 997

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par part	2 011	2010
Revenus des placements	13,861	15,412
Charges de gestion des placements	-16,759	-18,441
Revenu net des placements	-2,898	-3,029
Autres charges	-3,166	-4,507
Résultat d'exploitation	-6,064	-7,535
Régularisation du résultat d'exploitation	0,518	-0,089
Sommes capitalisables de l'exercice	-5,546	-7,624
Variation des + ou - valeurs potentielles	-5,418	-46,839
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	-118,188	110,602
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	18,639	2,180
Frais de négociation	-4,354	-7,483
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SC	-109,320	58,460
Résultat net de l'exercice	-134,023	48,744
Valeur Liquidative	554,210	669,080

Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	-2,74%	-3,68%
Autres charges / actif net moyen	-0,52%	-0,72%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	-0,91%	7,83%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2011 s'élève à 4 073 DT TTC.

- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS TUNISIE INDICE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT HTVA.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 5 312 DT TTC.

FCP AXIS AAA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 7 270 257 DT, y compris des sommes distribuables de 274 685 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

FCP AXIS AAA
Bilan arrêté au 31/12/2011
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		5 278 329	2 605 730
a- Obligations et valeurs assimilées	4.1	5 278 329	2 605 730
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 997 191	1 089 742
a- Placements monétaires	4.2	1 469 023	987 684
b- Disponibilités		528 168	102 058
AC4- Autres actifs		4 361	494
TOTAL ACTIF		7 279 881	3 695 966
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		3 695	2 730
PA2- Autres créditeurs divers		5 929	3 540
TOTAL PASSIF		9 624	6 270
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.3	6 995 572	3 544 900
CP2- Sommes distribuables		274 685	144 796
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		274 658	144 789
ACTIF NET		7 270 257	3 689 696
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 279 881	3 695 966

FCP AXIS AAA
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-11 au 31-12-11
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.4	192 697	128 077
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		192 697	128 077
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	42 836	30 134
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		235 533	158 211
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-27 383	-20 583
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		208 150	137 628
CH2- Autres charges	4.7	-10 977	-6 622
RESULTAT D'EXPLOITATION		197 173	131 006
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		77 485	13 783
SOMMES DISTRIBUABLES		274 658	144 789
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-77 485	-13 783
Plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres		-15 662	-
Frais de négociation		-23	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		181 488	131 006

FCP AXIS AAA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-11 au 31-12-11
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice Clos le 31/12/2011	Exercice Clos le 31/12/2010
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	181 488	131 006
a- Résultat d'exploitation	197 173	131 006
b- Plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	-15 662	-
c- Frais de négociation	-23	-
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-187 607	-172 855
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 586 680	1 085 840
a / Souscriptions	6 555 102	3 254 597
Capital	6 349 542	3 104 128
Régularisation des sommes non distribuables	-6 183	-16
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	211 743	150 485
b / Rachats	-2 968 422	-2 168 757
Capital	-2 879 738	-2 080 084
Régularisation des sommes non distribuables	2 736	12
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-91 420	-88 685
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 580 561	1 043 991
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	3 689 696	2 645 705
en fin de période	7 270 257	3 689 696
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	35 451	25 210
en fin de période	70 151	35 451
VALEUR LIQUIDATIVE	103,637	104,078
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,50%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constituée, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 278 329 et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Emprunt d'Etat				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	201 991	2,78%
BTA 5.6 AOÛT 2022	400	383 720	391 479	5,38%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	95 150	97 125	1,34%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	94 550	96 552	1,33%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 300	195 182	2,68%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	192 100	195 893	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 900	195 701	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 700	195 508	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 500	195 315	2,69%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 300	195 122	2,68%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	317 013	4,36%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	105 157	1,45%
BTA_5.5_03/2019	200	191 700	199 167	2,74%
BTA_5.5_03/2019	200	191 400	198 879	2,74%
BTA_5.5_03/2019	200	191 100	198 591	2,73%
BTA_6.75_07/2017	100	102 000	104 570	1,44%
BTA_7.50_04/2014	900	961 695	989 305	13,61%
BTA_8.25_07/2014	500	551 750	558 857	7,69%
Total	4 500	4 515 915	4 631 407	63,70%
BTZC_OCTOBRE_2016	300	184 500	215 850	2,97%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	143 822	1,98%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	143 665	1,98%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	143 585	1,97%
Total	900	552 700	646 922	8,90%
TOTAL	5 400	5 068 615	5 278 329	72,60%

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 469 023 DT au 31-12-2011 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Bons de Trésor			
BTC_04092012_4.10%	480 465	485 149	6,67%
BTC_27 MARS 2012_4.70%	477 734	491 105	6,75%
BTC_28 FEV 2012_4.5	478 240	492 769	6,78%
TOTAL	1 436 439	1 469 023	20,21%

4.3- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à 3 580 561 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	3 450 672
Variation de la part Revenu	129 889
Variation de l'Actif Net	3 580 561

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011	
Montant:	3 544 900
Nombre de titres :	35 451
Nombre d'actionnaires :	71
Souscriptions réalisées	
Montant:	6 349 542
Nombre de titres émis :	63 499
Nombre d'actionnaires nouveaux	24
Rachats effectués	
Montant:	2 879 738
Nombre de titres rachetés :	28 799
Nombre d'actionnaires sortants :	8
Capital au 31-12-2011	
Montant:(*)	7 014 704
Nombre de titres :	70 151
Nombre d'actionnaires :	87

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	7 014 704
Variation des + ou- values potentielles	-15 662
Frais de négociation	-23
Régularisation des SND	-3 447
Capital au 31/12/2011	6 995 572

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 192 697 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des BTA	160 663	99 296
Revenus des BTZ	32 034	28 781
Total	192 697	128 077

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 42 836 DT et se présente comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des BTC	39 760	29 078
Revenus des autres placements	3 076	1 056
Total	42 836	30 134

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 27 383 DT au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Gestionnaire	21 483	13 848
Rémunération du Dépositaire	5 900	6 560
Rémunération variable du Gestionnaire	-	175
Total	27 383	20 583

4.7- Autres charges

Le total des autres charges s'élève au 31/12/2011 à 10 977 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	5 202	3 353
Rémunération CAC	5 008	2 537
Autres	767	732
Total	10 977	6 622

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1- Données par part et ratios pertinents**

Données par actions	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	3,358	4,463
Charges de gestion des placements	-0,390	-0,581
Revenu net des placements	2,968	3,882
Autres charges	-0,156	-0,187
Résultat d'exploitation	2,812	3,695
Régularisation du résultat d'exploitation	1,105	0,389
Sommes distribuables de l'exercice	3,915	4,084
+ ou - valeurs potentielles sur titres	-0,223	-
Régularisation des sommes non distribuables	-0,049	-
+ ou - valeurs sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-0,272	-
Dividende	-4,084	-4,952
Résultat net de l'exercice	2,587	3,695
Valeur Liquidative	103,637	104,078

Ratios de gestion des placements	31/12/2011	31/12/2010
Charges de gestion / actif net moyen	0,53%	0,61%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,20%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,49%	3,90%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion au titre de la commission de gestion de l'exercice 2011 s'élève à 21 483 DT TTC. Aucune charge n'a été constatée au titre de la commission de surperformance vu que les objectifs n'ont pas été atteints.

- La convention du dépositaire qui lie AMEN BANK et FCP AXIS AAA prévoit le paiement d'une rémunération annuelle, payable trimestriellement de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de 5 900 DT et un maximum de 15 000 DT.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2011 s'élève à 5 900 DT TTC.

**FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 Décembre 2011

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire AXIS GESTION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 15 955 970 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 200 562 DT.

- **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- **Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
Bilan arrêté au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres	10 460 384	12 228 251
	a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1 4 978 485	7 766 530
	b- Obligations et valeurs assimilées	4.2 5 481 899	4 461 721
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	5 541 865	9 064 695
	a- Placements monétaires	4.3 5 455 583	9 010 347
	b- Disponibilités	86 282	54 348
AC3-	Créances d'exploitation	11	5 636
TOTAL ACTIF		16 002 260	21 298 582
PASSIF			
PA1-	Opérateurs créditeurs	35 113	44 377
PA2-	Autres créditeurs divers	11 177	8 690
TOTAL PASSIF		46 290	53 067
ACTIF NET			
CP1-	Capital	4.4 14 755 408	19 947 825
CP2-	Sommes Capitalisables	1 200 562	1 297 690
	a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs	972 114	1 005 311
	b - Sommes capitalisables de l'exercice	228 448	292 379
ACTIF NET		15 955 970	21 245 515
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 002 260	21 298 582

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/11</u>	<u>Exercice clos le 31/12/10</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.5	454 008	465 043
a. Dividendes		141 337	242 399
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		312 671	222 644
PR2- Revenus des placements monétaires		44 678	130 678
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		498 686	595 721
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-244 788	-300 017
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		253 898	295 704
CH2- Autres charges	4.7	-24 552	-28 049
RESULTAT D'EXPLOITATION		229 346	267 655
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-898	24 724
SOMMES CAPITALISABLES		228 448	292 379
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		898	-24 724
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-936 047	361 893
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		498 905	1 318 079
Frais de négociation		-18 081	-29 942
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-225 877	1 917 686

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/11	Exercice clos le 31/12/10
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-225 877	1 917 686
a- Résultat d'exploitation	229 346	267 655
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-936 047	361 893
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	498 905	1 318 079
d- Frais de négociation	-18 081	-29 942
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 063 668	5 907 014
a / Souscriptions	3 623 406	15 337 525
Capital	3 516 028	13 418 101
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-145 817	1 038 298
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	253 195	881 126
b / Rachats	-8 687 074	-9 430 511
Capital	-8 520 733	-8 072 786
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	413 328	-798 897
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-579 669	-558 828
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 289 545	7 824 699
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	21 245 515	13 420 816
en fin de période	15 955 970	21 245 515
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	9 554	6 726
en fin de période	7 157	9 554
VALEUR LIQUIDATIVE	2 229,421	2 223,730
TAUX DE RENDEMENT	0,26%	11,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**AU 31-12-2011****1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PROTEGE**

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2003/2.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er}

juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Titres OPCVM				
FCP ATI	200	100 257	110 671	0,69%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 663	0,03%
AXIS TRESORERIE SICAV	6 100	649 042	654 012	4,10%
Total titres OPCVM	6 362	752 547	769 346	4,82%
COTE CONTINU				
ADWYA	29 294	176 991	206 288	1,29%
ASSAD	15 518	175 404	164 460	1,03%
BT	28 980	268 083	310 289	1,94%
CIMENTS BIZERTE	44 969	335 729	356 154	2,23%
MAGASIN GENERAL	6 875	570 809	931 294	5,84%
MONOPRIX	30 965	564 796	876 805	5,50%
Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
SFBT	32 536	376 434	423 326	2,65%
SOTUVER	11 000	104 445	104 621	0,66%
UIB	8 531	187 565	161 424	1,01%
Total cote continu	208 668	2 760 256	3 534 661	22,15%
COTE FIXING				
AIR LIQUIDE	953	259 504	394 542	2,47%
ASTREE	3 888	329 295	279 936	1,75%
Total cote fixing	4 841	588 799	674 478	4,23%
Total titres premier marché	213 509	3 349 055	4 209 139	26,38%
TOTAL	219 871	4 101 602	4 978 485	31,20%

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 481 899 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Emprunt d'Etat	2 850	2 858 938	2 953 545	18,51%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	192 020	195 815	1,23%
BTA 5.6 AOÛT 2022	100	95 860	97 764	0,61%
BTA 5.6 AOÛT 2022	200	191 420	195 238	1,22%
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	527 654	3,31%
BTA_5.5_03/2019	500	507 250	524 616	3,29%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 006 200	1 041 476	6,53%
BTA_6.00_03/2012	100	100 450	103 969	0,65%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	53 351	0,33%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	106 552	0,67%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	107 110	0,67%
Emprunts des sociétés	33 044	2 485 710	2 528 354	15,85%
AB2010_15A_31/08	3 000	279 990	283 764	1,78%
ATL06/1_7A_15/06	800	32 000	32 909	0,21%
ATL2010/1_5A_09/08	2 000	160 000	162 490	1,02%
ATTIJ BANK2010_7A_11/01	3 000	300 000	311 118	1,95%
ATTIJARI BANK_OCA_2006	544	2 720	2 820	0,02%
CIL05/2_7A_14/10	400	8 000	8 097	0,05%
CIL08/1_5A_29/08	5 000	200 000	203 552	1,28%
TL 2011_3_5A_5.85%	5 000	500 000	500 256	3,14%
TL08/1_5A_21/04	5 000	200 000	205 257	1,29%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	243 000	248 220	1,56%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	560 000	569 871	3,57%
TOTAL	35 894	5 344 648	5 481 899	34,36%

4.3- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-11 à 5 455 583 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts et de dépôts à terme qui se détaillent comme suit:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31-12-2011	% Actif net
Certificats de dépôt	2 992 007	2 995 338	18,77%
CD_AB_500_30J_3.42%_21122011	498 863	499 280	3,14%
CD_ABC_1000_40J_3.0%_24012012	997 342	998 472	6,26%
CD_ATB_1500_40J_3,16%_24012012	1 495 802	1 497 586	9,39%
Dépôts à terme	2 450 000	2 460 245	15,42%
AB_500_92J_3.42%_10022012	500 000	501 949	3,14%
ATB_1000_3.4%_91J_21112011	1 000 000	1 003 098	6,29%
ATB_950_3.24_91J_17102011	950 000	955 198	5,99%
TOTAL	5 442 007	5 455 583	34,19%

4.4- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -5 289 545 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-5 192 417
Variation de la part Revenu	-97 128
Variation de l'Actif Net	-5 289 545

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011

Montant:	19 947 825
Nombre de titres :	9 554
Nombre d'actionnaires :	144

Souscriptions réalisées

Montant:	3 516 028
Nombre de titres émis :	1 684
Nombre d'actionnaires :	21

Rachats effectués

Montant:	8 520 733
Nombre de titres rachetés :	4 081
Nombre d'actionnaires :	55

Capital au 31-12-2011

Montant:	14 943 120 (*)
Nombre de titres :	7 157
Nombre d'actionnaires :	110

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	14 943 120
Plus ou moins valus potentielles sur titres	-936 047
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	498 905
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	267 511
Frais de négociation	-18 081
Capital au 31-12-2011	14 755 408

4.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des actions	141 337	242 399
Revenus des BTA et EO	312 671	222 644
Total revenus du portefeuille	454 008	465 043

4.6- Note sur les charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PROTEGE.

Le total de ces charges s'élève à 244 788 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Gestionnaire	239 112	293 835
Rémunération du Dépositaire	5 676	6 182
Total	244 788	300 017

4.7- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 24 552 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	16 211	19 921
Rémunération CAC	7 997	6 867
Autres charges	344	1 261
Total	24 552	28 049

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :**5.1- Données par parts et ratios pertinents**

Données par parts	2011	2010
Revenus des placements	69,678	62,353
Charges de gestion des placements	-34,203	-31,402
Revenu net des placements	35,475	30,951
Autres charges	-3,430	-2,936
Résultat d'exploitation	32,045	28,015
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,126	2,588
Sommes capitalisables de l'exercice	31,919	30,603
+ ou - values réalisées sur cession de titres	69,709	137,961
Variation des + ou - values potentielles	-130,788	37,879
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	37,377	25,058
Frais de négociation	-2,526	-3,134
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-26,228	197,763
Valeur Liquidative	2 229,421	2 223,730
Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	1,52%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,42%	1,48%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2011 s'élève à 239 112 DT TTC.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS CAPITAL PROTEGE prévoit le paiement des frais annuels fixes s'élevant à 5 900 DT TTC. Néanmoins, FCP AXIS CAPITAL PROTEGE a comptabilisé une charge de 5 676 TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 Décembre 2011

Messieurs, les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire AXIS GESTION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 6 188 227 DT, y compris des sommes capitalisables de 132 185 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2011, l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des liquidités et équivalents de liquidités à des taux se situant en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.
- Au cours de l'exercice 2011, l'actif net de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE a été employé en des titres émis par un même émetteur (Axis Trésorerie SICAV) à des taux se situant au dessus de la limite de 10% prévue par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Tunis, le 30 mars 2012

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
Bilan arrêté au 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
AC1- Portefeuille-titres		4 949 293	8 276 282
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	3 692 877	7 018 913
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	1 256 416	1 257 369
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 269 040	3 524 774
a- Placements monétaires		-	3 003 627
b- Disponibilités		1 269 040	521 147
AC3- Créances d'exploitation		8	3 444
TOTAL ACTIF		6 218 341	11 804 500
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		23 147	21 795
PA2- Autres créditeurs divers		6 967	6 284
TOTAL PASSIF		30 114	28 079
ACTIF NET			
CP1- Capital	4.3	6 056 042	11 547 365
CP2- Sommes Capitalisables		132 185	229 056
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		121 680	127 709
b - Sommes capitalisables de l'exercice		10 505	101 347
ACTIF NET		6 188 227	11 776 421
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 218 341	11 804 500

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-11 au 31-12-11
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/11</u>	<u>Exercice clos le 31/12/10</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.4	200 208	353 951
a. Dividendes		133 329	296 448
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		66 879	57 503
PR2- Revenus des placements monétaires		7 047	49 853
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		207 255	403 804
CH1- Charges de gestion des placements	4.5	-177 256	-247 578
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		29 999	156 226
CH2- Autres charges	4.6	-15 349	-18 283
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 650	137 943
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-4 145	-36 596
SOMMES CAPITALISABLES		10 505	101 347
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 145	36 596
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-569 819	25 963
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		210 891	1 305 121
Frais de négociation		-17 517	-27 612
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-361 795	1 441 416

FCP AXIS CAPITAL DYNAMIQUE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/11 au 31/12/11
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/11	Exercice clos le 31/12/10
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-361 795	1 441 416
a- Résultat d'exploitation	14 650	137 943
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-569 819	25 963
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	210 891	1 305 121
d- Frais de négociation	-17 517	-27 612
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 226 399	3 927 172
a / Souscriptions	823 634	8 605 656
Capital	868 148	7 772 790
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-61 910	720 591
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	17 396	112 275
b / Rachats	-6 050 033	-4 678 484
Capital	-6 281 307	-3 978 658
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	316 039	-616 939
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	-128 918	-102 159
Droits de sortie	44 153	19 272
VARIATION DE L'ACTIF NET	-5 588 194	5 368 588
AN 4- ACTIF NET		
en début de période	11 776 421	6 407 833
en fin de période	6 188 227	11 776 421
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début de période	71 906	44 950
en fin de période	38 198	71 906
VALEUR LIQUIDATIVE	162,004	163,775
TAUX DE RENDEMENT	-1,08%	14,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31-12-2011

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 28-03-2008.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-11 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er}

juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 692 877 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-11	% Actif net
Titres OPCVM				
AXIS TRESORERIE SICAV	1 353	143 950	145 062	2,34%
Total titres OPCVM	1 353	143 950	145 062	2,34%
Actions cotées				
ADWYA	56 935	455 442	400 936	6,48%
ASSAD	25 809	292 838	273 524	4,42%
ATB	18 410	106 749	108 803	1,76%
BIAT	1 368	86 118	101 839	1,65%
BT	17 725	191 889	189 782	3,07%
CIL	2 365	31 092	42 733	0,69%
CIMENTS BIZERTE	39 513	357 765	312 943	5,06%
MAGASIN GENERAL	3 591	353 562	486 440	7,86%
MONOPRIX	19 330	410 539	547 349	8,85%
SERVICOM	33 135	135 432	364 452	5,89%
SFBT	13 294	152 303	172 968	2,80%
SOTUVER	9 319	89 143	88 633	1,43%
TUNISIE LEASING	2 936	75 131	84 660	1,37%
TPR	62 637	311 597	372 753	6,02%
Total actions cotées	306 367	3 049 600	3 547 815	57,33%
Total	307 720	3 193 550	3 692 877	59,68%

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 1 256 416 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Bons du trésor assimilables			
BTA_5.5_03/2019	204 200	211 061	3,41%
BTA_5.5_03/2019	507 250	524 617	8,48%
BTA_5.5_03/2019	503 100	520 738	8,41%
TOTAL	1 214 550	1 256 416	20,30%

4.3- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à - 5 588 194 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-5 491 322
Variation de la part Revenu	-96 872
Variation de l'Actif Net	-5 588 194

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011

Montant:	11 547 365
Nombre de titres :	71 906
Nombre d'actionnaires :	84

Souscriptions réalisées

Montant:	868 148
Nombre de titres émis :	5 406
Nombre d'actionnaires nouveaux :	8

Rachats effectués

Montant:	6 281 307
Nombre de titres rachetés :	39 114
Nombre d'actionnaires sortants :	45

Capital au 31-12-2011

Montant:(*)	6 134 205
Nombre de titres :	38 198
Nombre d'actionnaires :	47

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice. Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	6 134 205
Plus ou moins values potentielles sur titres	-569 819
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	210 891
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	254 129
Frais de négociation	-17 517
Droits de sortie	44 153
Capital au 31-12-2011	6 056 042

4.4- Revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des actions	133 329	296 448
Revenus des BTA et EO	66 879	57 503
Total	200 208	353 951

4.5- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 177 256 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du Dépositaire	29 033	6 932
Rémunération du Gestionnaire	148 223	240 484
Rémunération Variable du Gestionnaire	-	162
Total	177 256	247 578

4.6- Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 15 349 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010
Redevance CMF	7 160	11 618
Rémunération CAC	7 070	5 306
Frais bancaires	1 119	1 359
Total	15 349	18 283

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par part	2011	2010
Revenus des placements	5,426	5,616
Charges de gestion des placements	-4,640	-3,443
Revenu net des placements	0,785	2,173
Autres charges	-0,402	-0,254
Résultat d'exploitation	0,384	1,918
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,109	-0,509
Sommes capitalisables de l'exercice	0,275	1,409
Plus ou moins values potentielles sur titres	-14,918	0,361
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	5,521	18,150

Frais de négociation	-0,459	-0,384
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	6,653	1,441
Droits d'entrée et droits de sortie	1,156	0,268
+ ou - values sur titres, frais de négociation et régularisation des SND	-2,046	19,836
Résultat net de l'exercice	-9,472	20,045
Valeur Liquidative	162,004	163,775

Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges / actif net moyen	-2,49%	-2,13%
Autres charges / actif net moyen	-0,22%	-0,16%
Résultat Capitalisable de l'exercice / actif net moyen	0,15%	0,87%

5.2 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :
 - Une commission fixe de gestion de 1,75% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
 - Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.
- La rémunération de FCP AXIS Gestion au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2011 s'élève à 148 223 DT TTC. Pour cet exercice, aucune rémunération variable n'a été enregistrée.
- La convention du dépositaire qui lie l'ARAB TUNISIAN BANK et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT. La charge de l'année 2011 s'élève à 29 033 DT TTC.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% du montant brut de l'opération.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**Société Assurances COMAR**

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La société Assurances COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Noureddine HAJJI & Chiheb GHANMI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011*(Exprimé en Dinars)*

A C T I F	31/12/2011		31/12/2010	
	Montant Brut	Amort &	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	4 462 560	1 623 583	2 838 977	1 522 698
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	4 477 560	1 623 583	2 853 977	1 537 698
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	11 584 753	9 386 910	2 197 843	2 214 419
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	743 384	613 949	129 435	178 371
	12 328 137	10 000 859	2 327 278	2 392 791
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	44 609 005	8 537 395	36 071 610	34 586 758
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218	4 363 024	9 642 194	10 260 792
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	30 603 787	4 174 371	26 429 416	24 325 966
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	123 900 762	5 201 204	118 699 559	103 144 562
AC321 Parts dans les entreprises liées	34 238 889	281 737	33 957 152	25 062 232
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	77 791 979	4 919 467	72 872 512	68 439 035
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et	11 869 895		11 869 895	9 643 295
AC33 Autres placements financiers	203 496 561	732 451	202 764 110	187 017 613
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des	34 596 661	620 401	33 976 260	35 154 092
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	166 304 102		166 304 102	149 687 192
AC334 Autres prêts	2 592 647	112 050	2 480 597	2 173 178
AC336 Autres	3 152		3 151	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	4 065 359		4 065 359	4 007 392
	376 071 688	14 471 050	361 600 638	328 756 325
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 294 355		6 294 355	4 875 477
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	141 572		141 572	33 925
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	25 736 325		25 736 325	16 586 718
AC540 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes				
AC541 Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non				
AC560 Autres provisions techniques (vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
	32 172 252		32 172 252	21 496 120
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	152 465		152 465	534 167
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	48 702 679	21 039 554	27 663 126	24 307 280
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise	10 745 576		10 745 576	9 998 703
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	8 681 923	538 580	8 143 343	1 387 059
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	253 117		253 117	272 038
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	6 628 055		6 628 055	6 001 902
AC633 Débiteurs divers	1 796 543		1 796 543	1 699 193
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	76 960 358	21 578 134	55 382 225	44 200 341
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 266 547		7 266 547	22 402 526
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	6 826 796		6 826 796	4 997 205
AC722 Autres charges à répartir	94 331		94 331	92 680
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 710 194		7 710 194	7 063 550
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	1 426 260		1 426 260	1 583 773
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	-63 353		-63 353	-39 400
	23 260 775		23 260 775	36 100 334
TOTAL DE L'ACTIF	525 270 770	47 673 626	477 597 144	434 483 609

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011
(Exprimé en Dinars)

	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	47 832 667	42 764 621
CP4 Autres capitaux propres	12 711 362	4 321 362
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	110 544 028	97 085 983
CP6 Résultat de l'exercice	14 510 276	21 458 046
Total capitaux propres avant affectation	125 054 304	118 544 029
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	2 009 697	1 869 507
	2 009 697	1 869 507
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provisions pour primes non acquises	40 743 388	36 964 367
PA320 Provisions d'assurance vie	7 759 379	7 645 413
PA330 Provision pour sinistres (vie)	2 137 291	1 805 633
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	223 617 929	197 449 184
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	131 361	174 319
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 754 852	2 291 341
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	15 453 200	18 479 126
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	10 689 623	8 557 668
	303 287 023	273 367 051
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	28 105 600	18 275 067
	28 105 600	18 275 067
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 472 620	2 395 799 (*)
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	2 930 527	7 931 867
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnifiées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	2 682 402	2 624 403
PA632 Personnel	48 362	37 550
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 696 503	2 411 243
PA634 Créanciers divers	2 568 308	1 841 984
	13 398 722	17 242 845
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	5 741 798	5 185 110
	5 741 798	5 185 110
Total du passif	352 542 840	315 939 581
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	477 597 144	434 483 609

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Voir note V)

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE
Période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
(Exprimé en Dinars)

		Exercice 2011		Exercice 2010
		Opérations brutes	Cessions et/ou	Opérations nettes
PRNV1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	132 822 928	-20 837 005	111 985 923
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-	-3 779 020	1 418 878	-2 360 142
		129 043 908	-19 418 127	109 625 781
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	12 765 705		12 765 705
		12 765 705		12 765 705
PRNV2 Autres produits techniques	+	35 685		35 685
		35 685	0	35 685
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-	-82 347 666	5 728 807	-76 618 859
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-26 632 257	9 149 607	-17 482 650
		-108 979 923	14 878 414	-94 101 509
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-	-2 131 955		-2 131 955
		-2 131 955		-2 131 955
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-659 038		-659 038
		-659 038	0	-659 038
CHNV4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-	-21 123 576		-21 123 576
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	1 829 590		1 829 590
CHNV43 Frais d'administration	-	-4 154 969		-4 154 969
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	+		5 545 238	5 545 238
		-23 448 955	5 545 238	-17 903 717
CHNV5 Autres charges techniques	-	-345 744		-345 744
		-345 744		-345 744
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	3 330 474		3 330 474
		3 330 474		3 330 474
RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		9 610 156	1 005 524	10 615 681
				19 099 426

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE**Période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011****(Exprimé en Dinars)**

		Exercice 2011		Exercice 2010
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	+	5 635 350	-401 676	5 233 673
		5 635 350	-401 676	5 233 673
PRV2 Produits de placements		662 836		662 836
		662 836		662 836
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+			
PRV4 Autres produits techniques	+			
		0	0	0
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	-	-1 953 443	201 232	-1 752 211
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-288 699	107 647	-181 052
		-2 242 142	308 879	-1 933 263
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	-	-113 966		-113 966
CHV22 Autres provisions techniques (var de la prov pour application)	-		0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	-			
		-113 966		-113 966
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-			
		0		0
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	-	-1 222 505		-1 222 505
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	+			
CHV43 Frais d'administration	-	-129 632		-129 632
CHV45 Commissions reçues des réassureurs	+		65 952	65 952
		-1 352 137	65 952	-1 286 185
CHV5 Autres charges techniques	-			
CHV6 Variation de la provision pour égalisation vie	-	-304 547		-304 547
		-304 547	0	-304 547
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-			
CHV92 Correction de valeur sur placements	-			
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-			
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-			
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-			
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		2 285 393	-26 845	2 258 547
				712 493

ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011****(Exprimé en Dinars)**

		Exercice 2011	Exercice 2010
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie	+	10 615 681	19 099 426
		10 615 681	19 099 426
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	2 258 547	712 493
		2 258 547	712 493
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements	+	20 629 590	18 865 723
PRNT12 Produits des autres placements	+		
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	110 220	4 444 067
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	835 859	3 548 560
		21 575 669	26 858 350
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance vie	+		
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-1 519 208	-1 487 688
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	-767 055	-1 709 596
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-891 986	-3 240 872
		-3 178 249	-6 438 156
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie	-	-12 765 704	-13 548 452
CHNT22 Produits des placements transférés vie	-	-662 836	-745 814
		-13 428 540	-14 294 266
PRNT2 Autres produits non techniques	+	196 337	313 670
		196 337	313 670
CHNT3 Autres charges non techniques	-	-1 707 238	-1 802 911
		-1 707 238	-1 802 911
Résultat provenant des activités ordinaires		16 332 205	24 448 607
CHNT4 Impôt sur le résultat 2011	-	1 821 929	2 990 561
		1 821 929	2 990 561
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		14 510 276	21 458 046
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
		0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
Résultat extraordinaire		0	0
Résultat net de l'exercice		14 510 276	21 458 046
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		14 510 276	21 458 046

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (METHODE DIRECTE)

(Exprimé en Dinars)

		2 0 1 1	2 0 1 0
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	137 598 123	138 741 781
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	+	7 709 818	1 834 455
* Décaissements des primes pour les cessions	-	18 971 573	18 432 150
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	64 988 297	64 128 912
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	3 866 200	1 119 816
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	8 050 940	5 063 487
* Commissions versées aux intermédiaires	-	14 613 896	14 629 178
* Commissions reçues sur les cessions	+	4 752 301	5 667 259
* Commissions versées sur les acceptations	-	1 377 553	465 472
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	13 608 758	12 996 251
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	434 913	15 587
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	5 082 947	8 959 049
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	84 648 114	102 198 884
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	67 778 558	111 803 358
* Produits financiers reçus	+	17 022 053	19 672 640
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	14 052 595	13 355 370
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 339 701	2 573 266
* Autres mouvements	-	9 257 988	11 726 340
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 669 258	50 100 803
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	928 718	1 707 115
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	441 470	1 000
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		5 152
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	18 102 317	28 479 774
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	1 781 598	8 582 168
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-16 807 967	-21 608 872
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+		
* Dividendes et autres distributions	-	7 997 270	10 496 552
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+/-		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-7 997 270	-10 496 552
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de Trésorerie		-15 135 979	17 995 378
Trésorerie de début d'exercice		22 402 526	4 407 148
Trésorerie de fin d'exercice		7 266 547	22 402 526

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2011

I. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR
Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
- Date de création : 1972
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Cinquante millions de dinars entièrement libérés
- Registre de commerce : B 132051 1996 – Tunis
- Matricule fiscal : 000301L/A/M/000
- Effectif au 31/12/2011 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres (*)	181
Employés (**)	85
Personnel contractuel	16
Total	282
<i>(*) dont 9 stagiaires</i>	
<i>(**) dont 1 stagiaires</i>	

II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2011 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

► POSTES DU BILAN**1. Actifs incorporels**

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33.33 %
Logiciels	:	33.33 %

3. Placements

1.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrains	non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

1.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

1.3. Autres placements

- *Actions et autres titres à revenus variables*

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées :	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées :	valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM :	valeur liquidative du 31 décembre

- *Obligations et autres titres à revenu fixe*

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat. Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- *Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers*

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

4.1. *Créances nées d'opération d'assurance directe*

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

4.2. *Créances nées d'opération de réassurance*

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

4.3. *Autres créances*

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

5.1. *Frais d'acquisition reportés*

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

5.2. *Différences sur prix de remboursement à percevoir*

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

6. *Capitaux propres*

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

7. *Provisions techniques*

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

7.1. *Provision pour primes non acquises*

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et prorata temporis.

7.2. *Provision mathématiques (vie)*

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures.

7.3. *Provision pour sinistres*

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

7.4. *Provision pour participation aux bénéfices et ristournes*

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

7.5. *Provision pour égalisation et équilibrage*

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance crédit caution.

- Provision pour égalisation incendie, Auto-matériel, Transport et Risques Divers :

En 2010, la compagnie a comptabilisé des provisions d'égalisation pour les branches incendie, auto-matériel, transport et risques divers et ce pour faire face aux risques assurés liés aux émeutes et aux mouvements populaires. Au 31/12/2011, le solde de ces provisions se présente ainsi :

Branche	Provisions constituées en 2010 (En KDT)	Solde au 31/12/2011 (En KDT)	Reprise (En KDT)
Incendie	6 094	4 420	1 674
Auto-matériel	1 000	0	1 000
Risques divers	625	0	625
Transport	600	0	600
Total	8 319	4 420	3 899

Les reprises de provision effectuées en 2011 à hauteur de 3 899 KDT correspondent à la consommation effective suite à la survenance des sinistres objet des provisions constituées.

7.6. *Autres provisions techniques*

- Provision mathématique des rentes

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus values latentes et les moins values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins value latente.

- Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

► **POSTE DE L'ETAT DE RESULTAT**

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).
-

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.
- En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

III. EXEMPTION A LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

IV. CONTROLE INTERNE

Le programme d'Audit pour l'année 2011 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Processus d'annulation de primes,
- Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels,
- La Souscription des contrats non mécanisés,
- Mission de suivi des rapports des commissaires aux comptes se rapportant au contrôle interne.

Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour sont :

- La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
- La souscription des contrats Automobile.
- Le Retour Administratif.

La fonction « Retour Pré – contentieux » a été finalisée, un rapport définitif la concernant a été validé.

Le Projet de rapport relatif à la mission « Le Retour Contentieux Prime » est en instance de finalisation.

V. RETRAITEMENTS POUR LES BESOINS DE COMPRABILITE

Des recours clients d'un montant de 367 111 DT ont été présentés en 2010 au niveau des parts des réassureurs dans les créances indemnisés subrogés à l'entreprise d'assurance, ce montant a été reclassé au niveau des dettes nées d'opérations d'assurance directe.

VI. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN*(Les chiffres sont exprimés en dinars)***A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS DE L'ACTIF****► AC1-ACTIFS INCORPORELS**

Nature de l'actif	Brut 2010	Mouvement au 31/12/2011	Brut au 31/12/2011	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2011
Actifs incorporels	2 748 038	1 729 521	4 477 560	1 623 583	2 853 977
Investissement de recherche et développement	2 733 038	1 729 521	4 462 560	1 623 583	2 838 977
fonds commercial	15 000		15 000		15 000

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2011 à 4 477 560 dinars contre un montant de 2 748 038 Dinars au 31/12/2010.

► AC2-ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Nature de l'actif	Brut 2010	Mouvement au 31/12/2011	Brut au 31/12/2011	Amortissement & provisions	V C N au 31/12/2011
Actifs corporels d'exploitation	11 360 056	968 081	12 328 137	10 000 859	2 327 278
Installations techniques et machines	10 631 446	953 307	11 584 753	9 386 909	2 197 844
Autres installations outillage et mobilier	728 610	14 774	743 384	613 949	129 435

ACTIFS CORPORELS DETAILLES

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	4 309 996	2 802 670	1 507 327
Matériel de transport	702 962	442 515	260 447
Matériel Mobilier de Bureau	853 641	702 215	151 426
Matériel Informatique	6 461 537	6 053 459	408 078
Actifs corporels au 31/12/2011	12 328 137	10 000 859	2 327 278

► AC3-PLACEMENTS

Nature de l'actif	Brut 2010	Mouvement au 31/12/2011	Brut au 31/12/2011	Amortissement & provisions	Net au 31/12/2011
Terrains et constructions	42 239 425	2 369 580	44 609 005	8 537 395	36 071 610
Terrains et constructions d'exploitation	14 071 712	-66 494	14 005 218	4 363 024	9 642 194
Terrains et constructions hors d'exploitation	28 167 713	2 436 074	30 603 787	4 174 371	26 429 416
Placements	108 272 170	15 628 593	123 900 762	5 201 204	118 699 559
Placements dans les entreprises liées	25 062 232	9 176 657	34 238 889	281 737	33 957 152
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	73 566 643	4 225 336	77 791 979	4 919 467	72 872 512
Bons et Obligations/Ets avec lien	9 643 295	2 226 600	11 869 895		11 869 895
Autres placements financiers	187 666 961	15 829 600	203 496 561	732 451	202 764 110
Actions, autres titres a revenus variable	35 691 390	-1 094 729	34 596 661	620 401	33 976 260
Obligations et autres titres à revenu fixe	149 687 192	16 616 910	166 304 102		166 304 102
Autres prêts	2 285 228	307 420	2 592 647	112 050	2 480 597
Autres	3 152	0	3 152		3 152
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 007 392	57 967	4 065 359		4 065 359
Total Général	342 185 948	33 885 740	376 071 688	14 471 050	361 600 638

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Provision	Montant net
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	9 280	46%	584 000	0	584 000
AMEN SANTE	1 250 000	12 500 000	884 358	71%	8 887 425	281 737	8 605 688
ASSURANCES HAYETT	60 000	6 000 000	40 000	67%	2 702 010	0	2 702 010
CLINIQUE EL AMEN BEJA	56 516	5 651 600	34 700	61%	3 470 000	0	3 470 000
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	1 613 000	67%	16 130 000	0	16 130 000
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	3 000 000	24 540	82%	2 465 454	0	2 465 454
Total					34 238 889	281 737	33 957 152

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2010	DOTATIONS 2011	REPRISE 2011	PROVISION 2011	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	10 000 000	100 000 000	2 878 906	29%	49 074 418	0	0	0	0	49 074 418
AMEN CAPITAL	50 000	500 000	2 499	5%	6 248	0	-1 105	0	-1 105	5 143
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	38%	3 356 446	-582 327	0	41 797	-540 530	2 815 916
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	46 750	4 675 000	14 025	30%	1 402 500	-318 045	0	32 566	-285 479	1 117 021
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	41 000	4 100 000	14 309	35%	1 473 960	-144 226	0	102 713	-41 513	1 432 447
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0%	102	0	0	0	0	102
EL KHIR	52 000	5 200 000	12 489	24%	1 219 200	-1 219 200	0	0	-1 219 200	0
GENERAL DRINKS	260 000	1 300 000	72 798	28%	363 990	0	0	0	0	363 990
GMA	5 000	500 000	1 130	23%	113 000	0	-13 120	0	-13 120	99 880
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21%	1 400 000	-306 810	0	45 290	-261 520	1 138 480
KAWARIS	33 000	3 300 000	7 884	24%	823 351	0	0	0	0	823 351
MEDITRAC	600 000	6 000 000	50 400	8%	504 000	-504 000	0	0	-504 000	0
MEDITRAC TP			9 240		924 000	-924 000	0	0	-924 000	0
SNB	75 000	7 500 000	15 000	20%	1 500 000	0	0	0	0	1 500 000
SOGEREC	660 000	6 600 000	112 900	17%	1 129 000	-1 129 000	0	0	-1 129 000	0
SPCS	500 000	5 000 000	62 500	13%	625 000	0	0	0	0	625 000
TUNISIE LEASING	7 000 000	34 500 000	1 317 681	19%	13 352 185	0	0	0	0	13 352 185
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	35%	524 580	0	0	0	0	524 580
TOTAL					77 791 979	-5 127 608	-14 225	222 366	-4 919 467	72 872 512

Etat récapitulatif des placements

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2011	Valeur Nette 2010
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	44 609 005	8 537 395	36 071 610	34 586 758
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	140 436 536	5 821 605	134 614 931	112 361 458
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	5 143 358		5 143 358	15 246 267
Autres parts d'OPCVM	1 047 634		1 047 634	1 047 634
Obligations et autres titres à revenu fixe	177 873 997		177 873 997	159 030 487
Autres prêts et effets assimilés	2 892 647	112 050	2 780 597	2 473 178
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 065 359		4 065 359	4 007 392
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
Total	376 071 688	14 471 050	361 600 638	328 756 325

► AC5-PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

PART DES REASSUREURS DANS LES PRIMES NON ACQUISES

Branche	2 011	2 010	Variation
Incendie	2 198 231	2 148 102	50 128
Risques divers	2 210 869	2 131 546	79 323
Transport	1 885 255	595 829	1 289 426
TOTAL	6 294 355	4 875 477	1 418 878

SINISTRES A PAYER A LA CHARGE DES REASSUREURS

Branche	2 011	2 010	Variation
Vie	141 572	33 925	107 647
Incendie	10 598 996	4 103 958	6 495 039
Risques divers	6 753 226	4 822 586	1 930 640
Automobile	2 584 620	2 503 083	81 538
Transport	5 250 569	4 619 780	630 788
Aviation	548 914	537 311	11 603
TOTAL	25 877 897	16 620 643	9 257 254

► **AC6-Créances**

Libellé	2 011			2 010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-5 525 946		-5 525 946	-3 690 752		-3 690 752
Primes acquises et non émises	5 678 411		5 678 411	4 224 920		4 224 920
Autres Créances nées d'opérations directes	48 702 679	21 039 554	27 663 126	40 391 566	16 084 286	24 307 280
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	10 745 576		10 745 576	9 998 703		9 998 703
Créances née d'opérations de Réassurance	8 681 923	538 580	8 143 343	1 945 873	558 814	1 387 059
Prêts au personnel	253 117		253 117	272 038		272 038
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	6 628 055		6 628 055	6 001 902		6 001 902
Débiteurs divers	1 796 543		1 796 543	1 699 193		1 699 193
TOTAL	76 960 358	21 578 134	55 382 225	60 843 442	16 643 100	44 200 341

► **AC7- AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS**

Libellé	2 011	2 010
Avoirs en banque	7 222 877	22 360 935
CCP	36 358	34 853
caisse	7 312	6 739
Frais d'acquisition reportés	6 826 796	4 997 205
Autres charges à répartir	94 331	92 680
Intérêts courus et non échus	7 530 939	6 931 417
Loyers à recevoir	179 255	132 133
Autres comptes de régularisation	1 426 260	1 583 773
Autres	-63 353	-39 400
TOTAL	23 260 775	36 100 334

B. MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS DU PASSIF► **CP1-Capitaux propres**

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve investissement exonérée	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Réserve pour toute éventualité	Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2010	50 000 000	3 908 580	3 652 500	250 000	3 301 022	35 305 020	668 862	21 458 046	118 544 009
Affectation du résultat 2010									
Réserve légale		1 072 902						-1 072 902	0
Réserve investissement exonérée			8 390 000					-8 390 000	0
Réserve pour toute éventualité						3 995 143		-3 995 143	
Dividendes distribués								-8 000 000	0
Résultat au 31/12/2011								14 510 276	14 510 276
Solde au 31/12/2011	50 000 000	4 981 482	12 042 500	250 000	3 301 022	39 300 163	668 862	14 510 276	125 054 343

Au 31/12/2011, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars. Le capital social est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	Montant	%
SICOF	1 237 131	24 742 620	49,49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	27,69%
AXA	384 922	7 698 440	15,40%
Munich Ré	75 522	1 510 440	3,02%
Parenin	72 102	1 442 040	2,88%
AUTRES	38 188	763 760	1,53%
Total	2 500 000	50 000 000	100,00%

► PA3-PROVISIONS TECHNIQUES

Libellé	2011	2010	Variation
Provisions pour primes non acquises	40 743 388	36 964 367	3 779 020
Provisions pour sinistres	244 094 632	220 199 603	23 895 029
Provisions mathématiques Vie	7 759 379	7 645 413	113 966
Autres Provisions Techniques (non vie)	10 689 623	8 557 668	2 131 955
TOTAL	303 287 022	273 367 051	29 919 971

PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Branche	PPNA 2 011	PPNA 2 010	Variation
Incendie	3 689 818	3 534 814	155 004
Risques divers	10 411 433	10 170 238	241 194
Automobile	21 335 245	20 443 526	891 719
Transport	3 152 839	648 119	2 504 720
Groupe	65 452	74 215	-8 762
Aviation		183	-183
Acceptation	2 088 601	2 093 271	-4 671
TOTAL	40 743 388	36 964 367	3 779 020

PROVISIONS POUR SINISTRES

Branche	PSAP 2 011	PSAP 2 010	Variation
Incendie	17 941 308	8 473 209	9 468 100
Risques divers	29 234 543	27 109 741	2 124 802
Automobile	170 314 895	150 861 597	19 453 298
Transport	10 574 584	10 427 393	147 190
Groupe	1 056 288	1 127 678	-71 390
Aviation	602 465	590 453	12 012
Acceptation	3 654 229	4 261 317	-607 088
Prévisions pour recours à encaisser	-9 760 383	-5 402 204	-4 358 179
S/T O T A L	223 617 929	197 449 184	26 168 745
Provision pour Egalisation vie	4 942 287	4 637 740	304 547
Provision pour Egalisation non vie	9 693 988	13 066 281	-3 372 293
Provision pour Equilibrage	816 925	775 105	41 819
S/TOTAL	15 453 200	18 479 126	-3 025 926
Provisions pour sinistres a payer vie	2 137 291	1 805 633	331 658
Provision pour PB à distribuer vie	131 361	174 319	-42 959
Provision pour PB à distribuer non vie	2 754 852	2 291 341	463 511
S/TOTAL	5 023 503	4 271 293	752 210
T O T A L	244 094 632	220 199 603	23 895 029

► PA6-AUTRES dettes

Libellé	2011	2010
Dettes nées d'opération directe	2 472 620	2 028 688
Dettes nées d'opérations de Réassurance	2 930 527	7 931 867
Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		367 111
Dépôts et cautionnement reçus	2 682 402	2 624 403
Personnel	48 363	37 550
Etat, organismes de sécurité sociale collectivités publiques	2 696 503	2 411 243
Créiteur divers	2 568 308	1 841 984
TOTAL	13 398 723	17 242 844

VII. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

► RTNV-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	15 975 668	1 632 062	13 056 994	77 494 630	10 712 809	13 084 696	866 069	132 822 928
Variation des primes non acquises	-104 875	4 671	-161 871	-891 719	-1 215 294	8 762	183	-2 360 142
Primes cédées	-7 693 720	0	-5 592 898	-571 207	-6 202 783	0	-776 397	-20 837 005
 T O T A L 	 8 177 073 	 1 636 732 	 7 302 225 	 76 031 704 	 3 294 732 	 13 093 459 	 89 855 	 109 625 781
Produits de placements	1 535 433	156 859	1 254 917	7 448 063	1 029 616	1 257 579	83 239	12 765 705
Autres produits techniques				35 685				35 685
 T O T A L 	 1 535 433 	 156 859 	 1 254 917 	 7 483 748 	 1 029 616 	 1 257 579 	 83 239 	 12 801 390
Prestations payées	9 220 969	2 208 087	6 411 620	51 179 482	2 773 687	10 381 909	171 912	82 347 665
Variation des provisions pour sinistres	9 246 596	-146 789	2 158 632	15 528 406	-390 724	231 196	4 940	26 632 257
Prestations à la charge des réassureurs	-3 647 302	0	-1 321 183	-175 152	-584 995	0	-176	-5 728 807
Variation des provisions à la charge des réassureurs	-6 495 039	0	-1 930 640	-81 538	-630 788	0	-11 603	-9 149 607
 T O T A L 	 8 325 225 	 2 061 297 	 5 318 429 	 66 451 199 	 1 167 180 	 10 613 105 	 165 073 	 94 101 508
Variation des autres provisions techniques		42 317		2 089 543			96	2 131 955
 T O T A L 		 42 317 		 2 089 543 			 96 	 2 131 955
Participation aux bénéfiques et ristournes	3 890		52 559	1 403	220 420	380 766		659 038
 T O T A L 	 3 890 		 52 559 	 1 403 	 220 420 	 380 766 	 0 	 659 038
Frais d'acquisition	2 539 527	260 202	2 074 490	12 323 438	1 702 699	2 085 141	138 079	21 123 576
Variation frais d'acquisition reportés	-145 099	0	-381 309	-838 342	-463 942	-924	26	-1 829 590
Frais d'administration	499 520	51 181	408 048	2 423 998	334 918	410 143	27 160	4 154 969
Commissions reçues des réassureurs	-2 922 338	0	-1 542 126	0	-1 052 950	0	-27 824	-5 545 238
 T O T A L 	 -28 391 	 311 384 	 559 103 	 13 909 094 	 520 725 	 2 494 360 	 137 441 	 17 903 717
Autres charges techniques				345 744				345 744
 T O T A L 				 345 744 				 345 744
Variation des provisions p/égalisation et équilibrage								
Egalisation	-1 675 270		-235 599	-1 000 000	-600 000	138 576		-3 372 293
Equilibrage			41 819					41 819
 T O T A L 			 -193 779 			 138 576 		 -3 330 474
 RESULTAT TECHNIQUE NON VIE 	 1 411 781 	 -621 407 	 2 820 830 	 1 064 214 	 2 416 024 	 724 232 	 -129 517 	 10 615 681

CHARGES ET PRODUITS DE PLACEMENTS

► PRNT1-PRODUITS DE PLACEMENTS

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2011	Total 2010
Revenus des placements immobiliers		1 090 276	1 090 276	1 109 112
Revenus des participations	6 416 507	1 770 151	8 186 658	6 611 374
Revenus des autres placements	540 545	10 812 111	11 352 655	11 145 237
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations		946 079	946 079	7 992 627
Total produits de Placements	6 957 052	14 618 616	21 575 669	26 858 350

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2011 comportent **8 118 158** dinars de dividendes distribués par les différentes participations de la COMAR.

► CHNT1-CHARGES DE PLACEMENT

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2011	Total 2010
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		442 363	442 363	571 118
Frais externes		105 744	105 744	146 246
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations		2 630 142	2 630 142	5 720 792
Total charges de placements		3 178 249	3 178 249	6 438 156

► Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à **15 991 541** dinars contre **15 071 674** dinars en 2010.

► **Décompte fiscal**

	REINTEGRATION	DEDUCTION
RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2011	16 332 205	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2011	5 983 506	
REPRISE PROVISIONS POUR DPRECIATION TITRES 2010		5 840 231
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2011	12 538 381	
REPRIE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2010		12 116 010
DIVIDENDES RECUS 2011		7 993 574
PROVISIONS TITRES COTES 2011		191 184
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2010	101 917	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		309 866
INTERETS S/DEPOTS EN DEVISES		96 469
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	628 972	
JETONS DE PRESENCE	72 000	
TOTAL	35 656 982	26 547 335
RESULTAT FISCAL		9 109 647
REINVESTISSEMENTS EXONERES		4 554 824
HOPITAL PRIVE EL AMEN	7 740 000	
	7 740 000	
BENEFICE IMPOSABLE		4 554 824
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi aux dinars inférieurs)		4 554 823
MINIMUM D'IMPOT		1 821 929
IMPOT SUR LES SOCIETES 2011		1 594 188
IMPOTS AVANCES		7 868 951
REPORT		6 047 022
RESULTAT NET		14 510 276

VIII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2011	2010
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	619 352	619 228
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 216 676	2 184 403
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	619 352	619 228

IX. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**► LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de 7 266 547 DT contre un solde de 22 402 526 DT au 31 décembre 2010 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	variation
Dépôts a vue	7 259 235	8 861 888	-1 602 652
Dépôts à terme		13 533 900	-13 533 900
Caisse	7 312	6 739	573
Total	7 266 547	22 402 526	-15 135 979

► OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En 2011, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liée. Ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

A. Les transactions financières (Emprunts obligataires) :

Société	Montant au 31/12/2010	Entrées	Sorties	Montant au 31/12/2011	Produits
AMEN BANK	4 343 295	2 000 000	473 400	5 869 895	247 324
HOTEL MAJESTIC	300 000		0	300 000	19 037
TUNISIE LEASING	5 000 000	2 000 000	1 300 000	5 700 000	293 028
	9 643 295	4 000 000	1 773 400	11 869 895	559 389

B. Les transactions d'exploitation:

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)	4 905 276
AMEN BANK	1 757 441
PARENIN	138 356
GFCO	38 930
TUNISYS	11 070
EL KHIR	23 064
EL IMRANE	8 975
TUNISIE LEASING	2 611 291
SNB	61 833
CLINIQUE EL AMEN	20 079
TUNISIE FACTORING	221 285
AMEN INVEST	3 618
AUTRES	9 332
ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE	
HAYETT	261 401
CHIFFRE D'AFFAIRES	10 547 539
AMEN BANK	1 937 714
PARENIN	475 756
GFCO	118 857
TUNISYS	33 056
EL KHIR	89 382
KAWARIS	58 518
EL IMRANE	94 350
TUNISIE LEASING	6 950 437
SNB	143 451
AMEN INVEST	23 411
CLINIQUE EL AMEN	32 667
TUNISIE FACTORING	440 704
AUTRES	149 237

(*) Le montant des prestations ne comporte pas les provisions pour sinistres.

C. LES TRANSACTIONS DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

SOCIETE	LOYER ANNUEL
HAYETT	98 998
TUNISYS	43 663
GMA	43 575
AMEN CAPITAL	6 750
EL IMRANE	51 795

DIVIDENDES

SOCIETE	DIVIDENDE
AMEN BANK	4 025 707
AMEN INVEST	185 600
AMEN PREMIERE SICAV	678 601
AMEN TRESOR SICAV	328 377
COMAR INVEST	368 100
EL IMRANE	194 148
HAYETT	280 000
KAWARIS	47 304
TUNISIE LEASING	1 053 102
SNB	210 000
TUNISYS	31 475
TOTAL	7 402 414

► ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de COMAR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de COMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de COMAR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 125 054 304 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 14 510 276 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de COMAR ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-haut, nous attirons votre attention sur la note II.7.5 relative aux provisions d'égalisation et d'équilibrage. Ces provisions ont été constituées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour couvrir les branches conjonctuellement sinistrées suite aux événements survenus en janvier 2011. Au cours de l'exercice 2011, la compagnie a comptabilisé en résultat une reprise à hauteur de 3 899 KDT pour ramener le solde des dites provisions à 4 420 KDT à la date du 31 décembre 2011 contre 8 319 KDT au 31 décembre 2010.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Mai 2012

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États financiers - exercice clos le 31 décembre 2011**

Messieurs les actionnaires de COMAR,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2011

Votre conseil nous a informés de la convention suivante conclue en 2011 :

La compagnie a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et l'inspection et en matière juridique. En contre partie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaire avec un plafond de 150 KDT hors taxe.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2011 s'élève à 177 KDT TTC.

III. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2011 :

- Au cours de l'exercice 2008, COMAR a conclu avec AMEN SYSTEMS, société appartenant au même groupe et ayant des dirigeants communs, un contrat d'assistance dans le cadre de la mise à niveau du système d'information de COMAR. Dans ce cadre, le montant facturé par AMEN SYSTEMS à COMAR au titre de l'exercice 2011 s'élève à 400 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle COMAR détient 66,58% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par COMAR au titre de l'exercice 2011 s'élève à 99 KDT.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant facturé par COMAR à HAYETT au titre de l'exercice 2011 s'élève à 48 KDT.

- Au cours de l'exercice 2004, COMAR a conclu avec HAYETT un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par HAYETT au titre de l'exercice 2011 s'élève à 11 KDT.

IV. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du Comité de Rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29 Juin 2010. La rémunération est composée d'une indemnité fixe annuelle et d'une indemnité de capitalisation fixée par le Comité de Rémunération du 27 Avril 2011.
Le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés aux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du Comité de Rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29 Juin 2010. La rémunération est composée d'un salaire fixe annuel et d'une prime du bilan fixée par le Comité de Rémunération du 27 Avril 2011.
Les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient chacun d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Les membres du Comité d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Les obligations et engagements de la société COMAR envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration et Comité d'Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	230 400	-	492 169	35 728	170 000	170 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	230 400	0	492 169	35 728	170 000	170 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 03 Mai 2012

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

La Générale d'Audit & Conseil
Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**La Société ZITOUNA TAKAFUL**

Siège social : Immeuble TANOL III, Bloc A, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Kais FEKIH.

Actif du bilan
Situation arrêté au 31/12/ 2011
(exprimé en dinars)

Société en phase de création

		31/12/2011			2010
		Brut	amortissement et provisions	Net	
AC1	Actifs incorporels	213 522	1 692	211 830	
	AC11 Investissements de recherche et développement	195 822	384	195 438	
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	1 308	16 392	
AC2	Actifs corporels d'exploitation	408 310	35 262	373 048	
	AC21 Installations techniques et machines	301 879	13 126	288 753	
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier	106 431	22 136	84 295	
AC3	Placements	12 000 000		12 000 000	
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	12 000 000		12 000 000	
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte				
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques				
AC6	Créances	6 648		6 648	
	AC631 Personnel	4		4	
	AC632 Etat, organismes desécurité social, collectivités publiques	6 644		6 644	
AC7	Autres éléments d'actif	3 845 461		3 845 461	
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 117 097		2 117 097	
	AC722 Autres charges à répartir	1 582 903		1 582 903	
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	145 461		145 461	
	Total de l'actif	16 473 941	36 954	16 436 987	

Capitaux propres et passif
Situation arrêtée au 31/12/ 2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

		2011	2010
CP1	Capitaux propres	14 962 711	
	CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	15 000 000	
	CP6 Résultat de l'exercice	-37 289	
	Total capitaux propres avantaffectation	14 962 711	
	Passifs		
PA1	Autres passifs financiers		
PA2	Provisions pour autres		
PA3	Provisions techniques brutes		
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6	Autres dettes	1 474 276	
	PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
	PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
	PA622 Autres		
	PA63 Autres dettes		
	PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
	PA632 Personnel	48 137	
	PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	114 093	
	PA64 Crédoeurs divers	1 312 046	
PA7	Autres passifs	0	
	Total du passif	1 474 276	
	Total des capitaux propres et du passif	16 436 987	

Etat de Résultat technique de l'assurance et/ou de réassurance non vie
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

	Notes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	2010
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	+			
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-			
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+			
PRNV2	Autres produits techniques				
CHNV1	Charge de sinistres				
CHNV11	Montants payés				
CHNV12	Variation de provision pour sinistres				
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+			
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-			
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-			
CHNV43	Frais d'administration				
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+			
CHNV5	Autres charges techniques	-	-36 954	-36 954	
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	+/-			
RTNV	Sous total (résultat technique non vie)	+/-	-36 954	-36 954	

Etat de Résultat
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011
 (exprimé en dinars)

Société en phase de création

			2011	2010
RTNV	Résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance non vie	+/-	-36 954	
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	+/-		
PRNT 1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance no vie)			
	PRNT 11 Revenus des placements	+		
	PRNT 12 Produits des autres placements	+		
	Sous total 1 a			
	PRNT 13 Reprise de corrections de valeur sur placements	+		
	PRNT 14 Profits provenant de la réalisation des placements	+		
	Sous total 1			
PRNT 3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance vie	+		
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)			
	CHNT 11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'	-		
	CHNT 12 Correction de valeur sur placements	-		
	CHNT 13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-		
	Sous total 2			
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance non vie	-		
PRNT 2	Autres produits non techniques	+		
CHNT 3	Autres charges non techniques	-		
	Résultat provenant des activités ordinaires		-36 954	
CHNT 4	Impôts sur le résultat	-		
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		-36 954	
PRNT 4	Gains extraordinaires	+		
CHNT 5	Pertes extraordinaires	-	-335	
	Résultat extraordinaire			
	Résultat net de l'exercice			
CHNT 6/7	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		-37 289	

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)			
Période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011			
(exprimé en dinars)			
Société en phase de création			
	Notes	2011	2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	F1		
Sommes versées pour paiement des sinistres	F2		
Commissions versées aux intermédiaires	F3		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F4		
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F5		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F6	-14 500 000	
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F7	2 500 000	
Taxes sur les assurances versées au Trésor	F8		
Produits financiers reçus	F9		
Impôts sur les bénéfices payés	F10		
Autres mouvements	F11		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-12 000 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F12	-882 903	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F13		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F14		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F15		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F16		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F17		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-882 903	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions	F18	15 000 000	
Dividendes et autres distributions	F19		
Encaissements provenant d'emprunts	F20		
Remboursements d'emprunts	F21		
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	F22		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		15 000 000	
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie		2 117 097	
Trésorerie de début d'exercice		0	
Trésorerie de fin d'exercice		2 117 097	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2011

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

Tel : 71 971 370 / Fax : 71 971 330

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

E-mail : contact@zitounatakaful.com

2 - Conseil d'Administration

- M. Mahfoudh EL BAROUNI, président du conseil
- La Société Princesse Holding S.A
- La Banque Zitouna S.A
- La Société Portefeuille Invest SARL
- L'Etat tunisien

3- Administrateur Judiciaire : M. Housseem KHOUFI

Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A – Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés.

ZITOUNA TAKAFUL étant en phase de création, les frais engagés au cours de cette phase sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de l'entreprise et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B – Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C – Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Immatriculation de la société au registre de commerce de Tunisie en date du 16/06/2011.
- Nomination de Monsieur Housseem El Khoufi en tant qu'Administrateur judiciaire de la société.
- Obtention de l'agrément du CGA pour l'exercice de l'activité d'assurance et de réassurance non vie.
- L'extension de l'activité pour couvrir la branche assurance Vie (TAKAFUL FAMILLE) : Modification de l'article 3 des statuts.

IV - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Les actifs incorporels, totalisant au 31/12/2011 un montant net de 211 830 dinars, sont détaillés comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	1 389	-	384	384	1 005
Logiciels en cours	194 433	-	-	-	194 433
Charte graphique	17 700	-	1 308	1 308	16 392
Total	213 522	-	1 692	1 692	211 830

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2011 un montant net de 373 048 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2011	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	226 040	-	9 840	9 840	216 200
Mobilier et Matériel de bureau	79 546	-	8 362	8 362	71 184
Matériel informatique	75 839	-	13 774	13 774	62 065
AAI	26 885	-	3 286	3 286	23 599
Total	408 310	-	35 262	35 262	373 048

AC3 – Placements

Les placements auprès de banque ZITOUNA totalisent au 31/12/2011 un montant de 12 000 000 Dinars :

Libellés	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur Nette 2011
Placement auprès des banques islamiques	12 000 000	-	12 000 000
Total	12 000 000	-	12 000 000

AC6 – Créances

Les créances s'élèvent au 31/12/2011 à un montant de 6 648 dinars :

Libellés	2011	2010
Personnel	4	-
Report d'impôt	6 644	-
Total	6 648	-

AC7 – Autres éléments d'actif**AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses**

Les avoirs en banques et en caisses se présentent au 31/12/2011 comme suit :

Libellés	2011	2010
Banques	2 110 053	-
Caisses	7 044	-
Total	2 117 097	-

AC722 – Autres charges à répartir

Les autres charges à répartir correspondent aux frais préliminaires engagés par la société pour un total de 1 582 903 dinars, ces frais se résument comme suit :

Libellés	2011	2010
Frais de personnel	1 007 009	-
Honoraires	563 870	-
Location immobilière	61 040	-
Impôts et taxes	28 022	-
Cotisations (FTUSA ; CGA ; Autres)	22 394	-
Frais de nettoyage	11 657	-
Missions et réceptions	8 635	-
Frais d'assurance	8 367	-
Travaux informatiques	8 359	-
Frais d'énergie	8 277	-
Fournitures de bureau	8 181	-
Frais télécom	5 888	-
Achats petit matériel	3 123	-
Annonces et insertions	2 713	-
Documentation générale	1 783	-
Autres frais	1 389	-
Produits financiers	-167 804	-
Total	1 582 903	-

AC731 – Intérêts et loyers acquis non échus

Les comptes de régularisation- actif s'élèvent au 31/12/2011 à 145 461 dinars, et s'analysent comme suit :

Libellés	2011	2010
Produits financiers courus et non échus	134 587	-
Charges constatées d'avance	10 874	-
Total	145 461	-

CPI - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé de la rubrique	Situation à la date d'ouverture	Résultat 2011	Réserve	Autres variation	Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat
Capital social	15 000 000				15 000 000
Résultat de l'exercice		-37 289			-37 289
Situation nette	15 000 000	-37 289	-	-	14 962 711

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar.

Actionnaires	Nombre d'actions
Société Princesse Holding S.A	8 699 996
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
Mr. Moncef El Materi	1
Mr. Mahfoudh Barouni	1
Total	15 000 000

PA6 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 1 474 276 dinars, elles sont détaillées comme suit :

Libellés	2011	2010
Personnel Congés à payer	48 137	
Dettes Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	114 093	
Créditeurs divers	1 312 046	
Total	1 474 276	-

PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques

Au 31/12/2011, le poste Etat Organisme de Sécurité Sociale, collectives publiques s'élève à 114 093 Dinars, il se détaille comme suit :

Libellés	2011	2010
Retenue à la source « personnel »	20 548	
Retenue prestataire 1,5%	4 098	
Retenue prestataire 5%	2 008	
Retenue prestataire 15%	303	
TFA	2 119	
FOPROLOS	1 059	
CNSS	66 347	
CAVIS	17 611	
Total	114 093	-

PA64 Créiteurs divers

Au 31/12/2011, le poste créiteur divers s'élève à 1 312 046 dinars :

Libellés	2011	2010
Charges à payer	98 359	
Princess Holding	1 040 230	
Fournisseurs de logiciels	154 560	
Fournisseurs informatiques et équipements	9 879	
Autres fournisseurs	9 018	
Total	1 312 046	-

V - NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**CHNV5 Autres charges techniques non vie:**

Les autres charges techniques sont détaillées comme suit:

Libellés	2011	2010
Amortissement logiciels	384	
Amortissement charte graphique	1 308	
Amortissement matériel informatique	13 774	
Amortissement Matériel de bureau	1 744	
Amortissement Mobilier de bureau	6 618	
Amortissement Matériel de transport	9 840	
Amortissement Installation		
Aménagement	3 286	
Total	36 954	-

CHNT 5 Pertes extraordinaires

Les pertes extraordinaires correspondent aux pénalités de retard soit un montant de 335 Dinars.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :**

Les décaissements sont liés à la souscription aux placements ISTITHMAR de banque Zitouna pour un montant global 14 500 000 Dinars.

F7: Encaissements liés à la cession de placements financiers:

Les encaissements correspondent au remboursement du placement ISTITHMAR soit 2 500 000 Dinars.

F12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 882 903 Dinars.

F18 : Encaissements suite à l'émission d'actions

Les encaissements correspondent à la libération du capital social soit 15 000 000 Dinars.

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels		213 522		213 522			1 692				1 692		211 830
Frais de recherche et développement		195 822		195 822			384				384		195 438
Concessions, brevets, licences, marques		17 700		17 700			1 308				1 308		16 392
Actifs corporels d'exploitation		408 310		408 310			35 262				35 262		373 048
Installations techniques et machines		301 879		301 879			23 614				23 614		278 265
Autres installations, outillage et mobilier		106 431		106 431			11 648				11 648		94 783
Acomptes versés													
Placements		16 610 053	2 500 000	14 110 053									14 110 053
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation													
Placements dans les entreprises liées													
Parts													
Bons et obligations													
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts													
Bons et obligations													
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable													
Obligations et autres titres à revenu fixe		14 500 000	2 500 000	12 000 000									12 000 000
Prêts hypothécaire													
Autres prêts													
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers		2 110 053		2 110 053									2 110 053

(1) Y compris transfert immobilisations en cours

Etat récapitulatif des placements				
	Valeur brute			
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprise cédantes				
Autres dépôts				
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus</i>				
<i>Total</i>				
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	12 000 000	12 000 000	12 000 000	0
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que ls placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				

ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

Libellé de la rubrique	Situation a la date d'ouverture	Résultat 2011	Réserves de capitalisation	Augmentation /Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres variation	Situation au 31/12/2011 avant affectation du résultat
Capital social et fonds d'établissement	15 000 000						15 000 000
Fonds d'établissement constitué							
Fonds social complémentaire							0
Primes liées au capital social							0
Réserves de réévaluation							0
Réserves légale							0
Réserves facultative							0
Réserve de capitalisation							
Report à nouveau							0
Provisions à caractère durable							
Résultat de l'exercice		-37 289					-37 289
Réserves de consolidation groupe							
Réserves hors groupe							
Résultat hors groupe							
Situation nette	15 000 000	-37 289	0	0	0	0	14 962 711

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2011**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 6 Janvier 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 16 436 986 Dinars et un résultat déficitaire de l'exercice de 36 954 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus-visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 04 Mai 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Business Auditing And Consulting

Membre de KPMG International

Membre de TIAG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Kaïs FEKIH

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2011**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2011 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- La société « Princesse Holding,SA » principal actionnaire de la société a engagé pour le compte de cette dernière des frais divers de constitution pour un montant total de 1 040 230 DT (Acquisitions d'immobilisations ; Honoraires d'étude ; Frais du personnel). Ces frais n'ayant pas encore fait l'objet de remboursement à la date de clôture de l'exercice ont été constatés parmi les dettes de la société.
- Au cours de 2011, la société a souscrits des contrats « ISTITHMAR » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 14,5 MDT, détaillés comme suit :
 - Contrat ISTITHMAR du 03/08/2011 au 01/11/2011 pour 2,5 MDT
 - Contrat ISTITHMAR du 03/08/2011 au 30/01/2012 pour 10 MDT
 - Contrat ISTITHMAR MOUAJAH du 08/11/2011 au 07/11/2012 pour 2 MDT
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an.

Les produits constatés en 2011 au titre de des contrats ISTITHMAR et des dépôts à vue s'élèvent à 167 804 DT et sont constatés en diminution des frais préliminaires.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales sont définies comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 04 août 2011 et par contrat de travail en date du 23 juillet 2011, approuvé par le juge commissaire.

Au titre de l'exercice 2011, le Directeur général a bénéficié des avantages suivants :

- Un salaire brut mensuel de 9 622 DT ;
- Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 548 DT par mois ;
- Une prise en charge des frais de télécommunication à raison de 100 DT par mois,

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 se présentent comme suit :

	Charge de l'exercice (capitalisée en frais préliminaires)	Passif au 31/12/2011
Rémunération annuelle brute du DG	170 450	-
Total	170 450	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 04 Mai 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Business Auditing And Consulting

Membre de KPMG International

Membre de TIAG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Kaïs FEKIH